

Accidentologie

Plaisance et loisirs nautiques - Bilan 2024



Avant-propos

Avec plus de 4 millions de plaisanciers réguliers et 11 millions de pratiquants occasionnels de sports et de loisirs nautiques, un réseau dense de près de 800 ports de plaisance maritimes et intérieurs et près de 1000 bases nautiques, 100 000 permis plaisance délivrés par an, la France se distingue par la popularité et l'attractivité des activités liées au nautisme et à la plaisance.

Si le dynamisme et le développement des activités nautiques contribuent directement à l'économie bleue, à la qualité de vie des français et d'accueil des touristes étrangers, des incidents et accidents conduisent à des interventions de sauvetage, de remorquage ou d'assistance. L'émergence de nouvelles pratiques, de nouveaux supports, la diversité des pratiquants, posent également de nombreux défis pour la sécurité en mer et sur les plans d'eau.

En 2024, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) ont déclenché 6285 opérations de sauvetage en plaisance, et 2235 opérations de sauvetage en loisirs nautiques. Ces résultats sont stables par rapport à l'année 2023. Grâce à la mobilisation de l'ensemble de la chaîne de sauvetage, dont les sauveteurs bénévoles de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et de la sécurité civile, le bilan humain de l'accidentalité des activités nautiques reste limité.

Par ailleurs, en France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1000 décès (dont 400 environ pendant la période estivale) ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. L'enquête Noyades 2018 de Santé Publique France (SpFrance) montrait ainsi une augmentation sensible du nombre de noyades accidentelles (1649 en 2018 contre 1266 en 2015).

Ainsi, depuis 2017, le Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques (SNOSAN) collecte, analyse et cartographie les données des CROSS, de la SNSM et de la sécurité civile pour expertiser l'accidentalité de la plaisance, des loisirs nautiques et des activités sportives en eaux françaises. En 2020, suite à l'enquête Noyades de SpFrance, le SNOSAN a vu ses compétences élargies à la collecte des données noyades suivies de décès, SpFrance recensant les admissions aux urgences pour cause de noyade.

1 - Le SNOSAN est issu d'un protocole d'accord signé en 2015 entre le ministère chargé de la Mer, le ministère chargé des Sports et le ministère de l'Intérieur, l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN) et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Cet observatoire interministériel¹ est un outil innovant qui permet de diffuser aux particuliers et aux professionnels du secteur les informations essentielles sur la sécurité des loisirs nautiques, de la plaisance et des activités sportives. Il contribue également à diffuser les bonnes pratiques à adopter et à orienter les campagnes de prévention et de sensibilisation lancées chaque année par les ministères et à adapter la réglementation face aux enjeux de sécurité.

Animé par une équipe technique permanente relevant de l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN) établissement public du ministère chargé des Sports ainsi que par la mission du nautisme et de la plaisance (MNP) de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), le SNOSAN illustre la synergie forte entre nos deux directions, et préfigure la transformation de l'école en institut national du nautisme placé sous tutelle conjointe des ministres chargés des sports et de la mer, dont la mise en œuvre est prévue d'ici 2026.



**La Directrice
des Sports**



**Le Directeur Général
des Affaires Maritimes,
de la Pêche et de l'Aquaculture**

Glossaire

- CRS** : Compagnies Républicaines de Sécurité
- CROSS** : Centre Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage
- DGAMPA** : Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture
- SAMU** : Service d'Aide Médicale Urgente
- SNSM** : Société Nationale de Sauvetage en Mer
- SNOSAN** : Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques
- SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SEAMIS** : Safety at Sea Management Information System
- SAR** : recherche et sauvetage de la vie humaine en mer
- MAS** : opération d'assistance aux navires
- DIV** : autre évènement générant une activité non contenue en SAR ou MAS
- SITREP** : Situation Report (compte-rendu d'opération)
- EPIRB** : Emergency Position Indicating Radio Beacon
- SPF** : Santé Publique France

Remarque importante :

Pendant 4 ans, s'agissant des données issues des CROSS, le SNOSAN fondait ses analyses sur une base de données (SECMAR) qui a été abandonnée depuis le 1er janvier 2021 pour la métropole au profit d'un nouvel outil (SEAMIS).

Les CROSS ultra-marins rejoignent progressivement le nouveau système. Seuls les MRCC de Nouvelle Calédonie et de Polynésie continuent cette année de nourrir la précédente base.

En conséquence, pour 2024, le SNOSAN a basé les chiffres sur l'outil SEAMIS pour l'ensemble des CROSS à l'exception des 2 MRCC présents dans le Pacifique. Ce changement de dispositif ne permet pas pour l'heure d'établir aisément d'évolution sur plusieurs exercices et sur l'ensemble des centres. Seules les évolutions particulièrement marquantes observées d'une année sur l'autre pourront faire l'objet d'une mention dans le présent bilan.

ACCIDENTALITÉ DE LA PLAISANCE ET DES LOISIRS NAUTIQUES ET VEILLE NOYADE - BILAN 2023

Note méthodologique :

Le SNOSAN fonde ses analyses principalement sur les bases de données des CROSS ainsi que des données SNSM, SDIS, CRS et SAMU qui viennent enrichir ces informations (lorsque les CROSS ne sont pas avisés). Le présent rapport et ses analyses ont été préparés et rédigés conjointement par les équipes de l'École nationale de voile et des sports nautiques et de la Mission Nautisme et Plaisance de la DGAMPA.

Les analyses distinguent les opérations portant sur les activités navigation de plaisance d'une part et celles sur les activités de loisirs nautiques d'autre part.

La plaisance concerne les voiliers habitables, les navires à moteur ainsi que les annexes.

Les loisirs nautiques comprennent toutes les activités à partir de flotteurs légers (voile légère, kite surf, jet ski, canoë kayak, etc.) ainsi que toutes les activités sans flotteur (baignade, plongée, isolement par la marée, etc.)

Le SNOSAN porte aussi une attention particulière sur le risque noyade en lien avec Santé Publique France.

Les observations portent sur la période qui s'étale du 1er janvier au 31 décembre.

Les statistiques ne sont pas exhaustives. Elles ne peuvent traduire l'accidentologie totale survenue dans la mesure où certaines opérations, le plus souvent bénignes, ne font pas l'objet d'un compte-rendu ou que certaines opérations ne sont pas identifiables dans les bases de données comme étant associées à la plaisance ou aux loisirs nautiques.

Sous ces réserves, les données recueillies par le SNOSAN, à partir des remontées d'informations effectuées principalement par les CROSS, demeurent une précieuse source pour l'établissement et la hiérarchisation des évènements de mer et de leur gravité. Elles permettent aussi d'établir des tendances.



SOMMAIRE

Synthèse de l'année 2024 – Plaisance et loisirs nautiques

Bilan météorologique de l'année

Les moyens d'alerte en plaisance et loisirs nautiques

Les moyens engagés

1. Bilan 2024 des opérations dédiées à la plaisance

1.1 Evolution du nombre d'opérations

1.2 Evolution du type d'opérations

1.3 Les fausses alertes en plaisance

1.4 Répartition par CROSS

1.5 Identification des événements à l'origine des opérations

1.6 Le bilan humain

1.7 Les événements marquants en 2024

1.8 Conclusion et préconisations

2. Bilan 2024 des opérations dédiées aux loisirs nautiques

2.1 Bilan global – chiffres CROSS

2.2 Bilan humain – chiffres CROSS

2.3 Bilan véhicule nautique à moteur (jet ski)

2.4 Bilan kite surf

2.5 Bilan canoë kayak

2.6 Bilan stand up paddle

2.7 Bilan Voile légère

2.8 Bilan Planche à voile et wingfoil

2.9 Bilan des isolements par la marée

2.10 Bilan plongée

3. Données complémentaires

3.1 Données sur l'accidentologie surf sur le littoral basque et sud Landes

3.2 Données complémentaires issues de la SNSM

3.3 Données issues des CRS

3.4 Données issues des SDIS

3.5 Conclusions et préconisations

4. Les noyades suivies de décès ou disparitions en 2024

4.1 Les victimes par noyade, données générales sur l'ensemble de l'année

4.2 Les victimes en eaux intérieures

4.3 Les victimes en mer

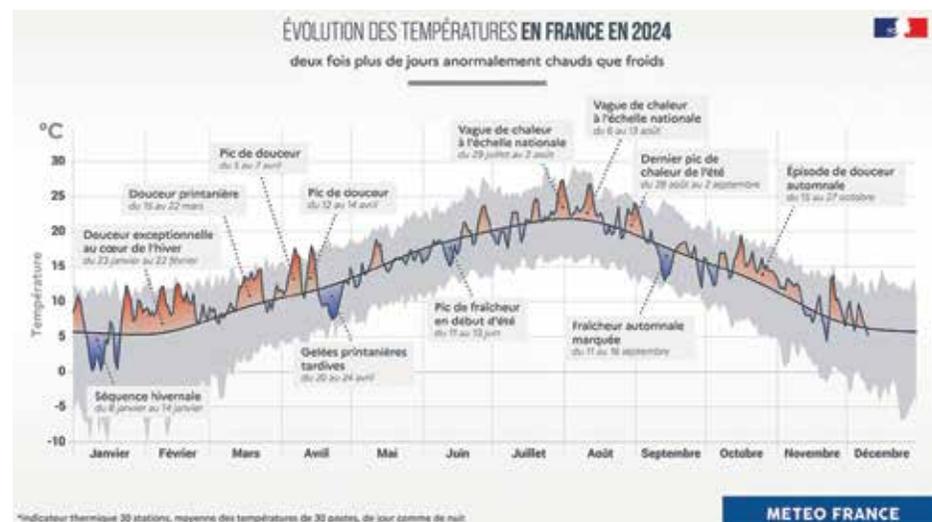
4.4 Les décès chez les mineurs



Synthèse de l'année 2024 – Plaisance et loisirs nautiques

Bilan météorologique de l'année

L'année 2024 se situe parmi les cinq années les plus chaude depuis le début des observations en 1900.



Source Météo France

Les évènements remarquables de 2024 :

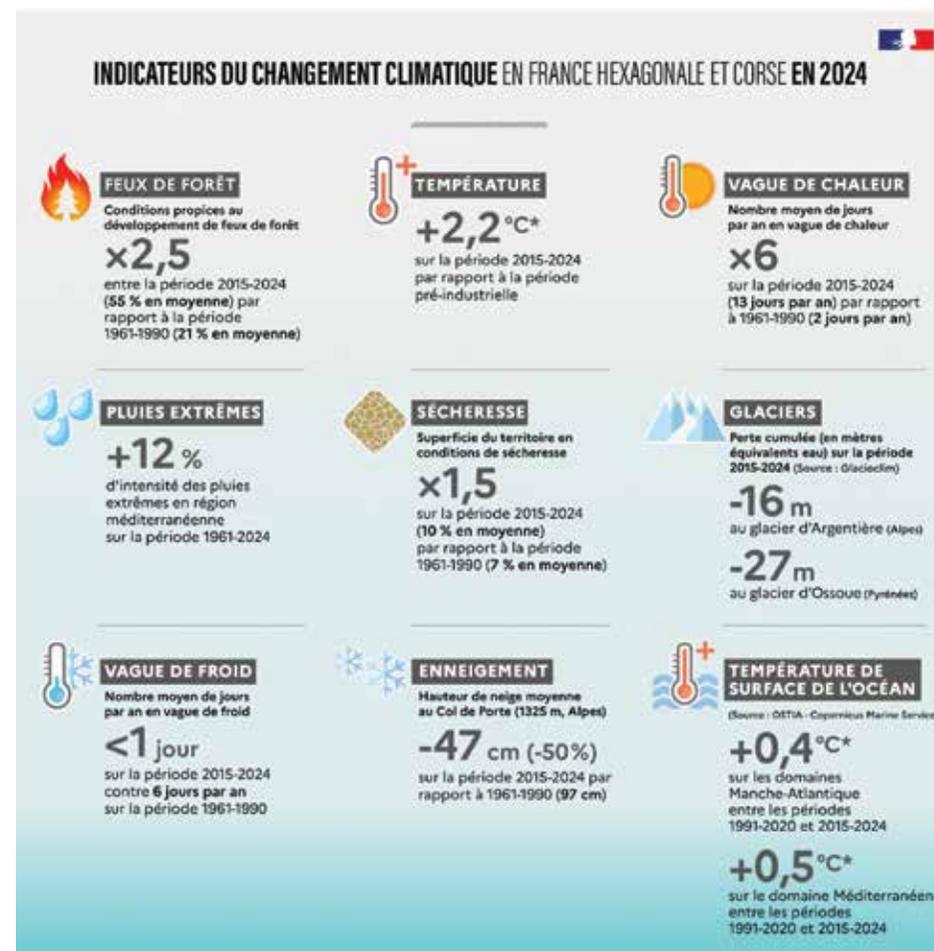
En 2024, les territoires de l'Océan Indien ont été touchés par des cyclones. le 14 décembre 2024, Mayotte a été dévastée par Chido : l'impact cyclonique est exceptionnel pour le département, bien supérieur à celui du cyclone Kamisy (avril 1984) qui était la dernière référence cyclonique en date. Il faut remonter au cyclone du 18 février 1934 pour retrouver trace d'un cyclone aussi violent sur l'île. Le 15 janvier 2024, c'est La Réunion qui a été frappée par le cyclone Belal : il s'agit de l'épisode cyclonique le plus significatif depuis le cyclone Dina en janvier 2022

Deux vagues de chaleur ont eu lieu durant l'été, une fin juillet courte mais intense et quelques jours plus tard au mois d'août sur une période plus longue mais moins sévère au niveau des températures.

Le pourtour méditerranéen a connu une chaleur durable tout au long de l'été.

L'année a aussi été la moins ensoleillée depuis 30 ans surtout dans la moitié nord.

Météo-France note précisément les paramètres confirmant l'évolution du changement climatique :

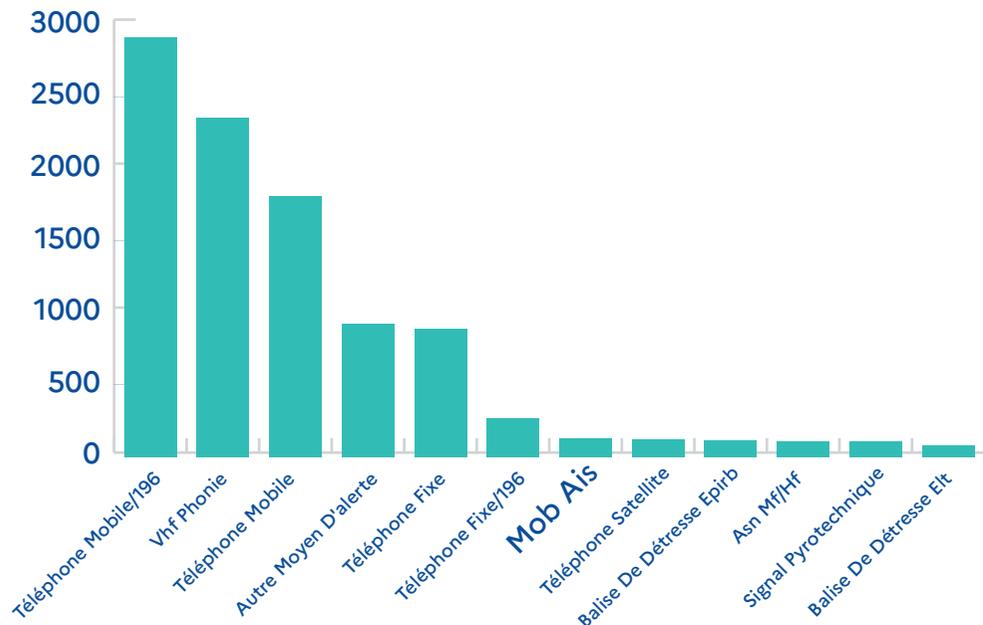


Source Météo France

Les moyens d'alerte en Plaisance et loisirs nautiques

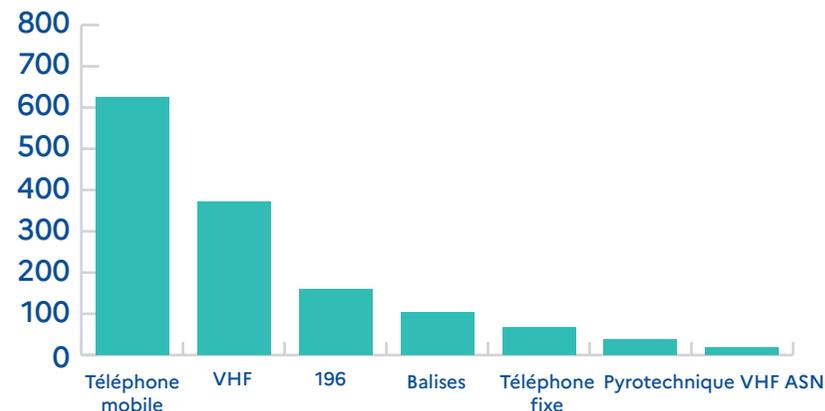
En métropole

Le 196 s'impose depuis quelques années parmi les moyens d'alertes à disposition du public.



En outremer

On note une baisse significative des fausses alertes concernant tous les systèmes de balises. On peut s'en réjouir au regard de ce qui avait été souligné par le SNOSAN dans son bilan 2022.



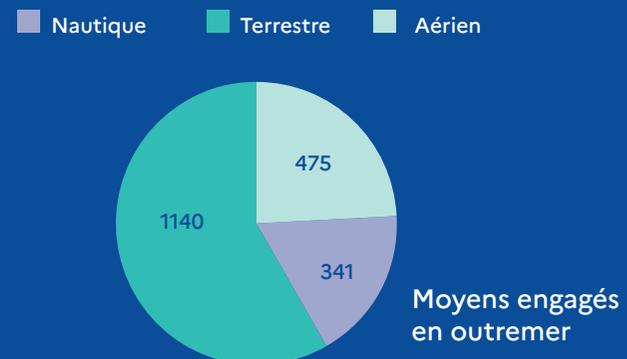
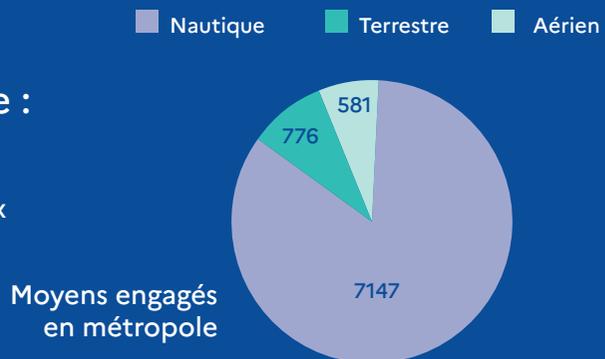
La VHF demeure un des outils importants pour prévenir les secours.

Les moyens engagés

Plaisance à voile, à moteur, annexe :

On note une diminution des moyens aériens de quasiment 15%.

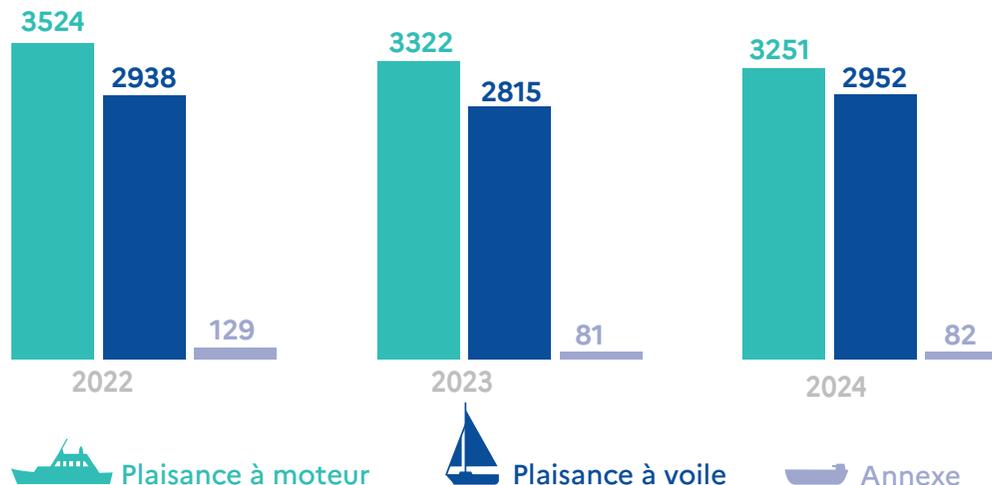
Les moyens nautiques sont principalement ceux de la SNSM, des SDIS et de la Gendarmerie.



1. Bilan 2024 des opérations dédiées à la plaisance

1.1 Evolution du nombre d'opérations portant sur les navires de plaisance

Evolution du nombre d'opérations en Plaisance



On observe une augmentation de 5% des opérations pour la plaisance à voile, les chiffres restent stables pour les deux autres catégories.

L'évolution par catégorie en Métropole et Outremer

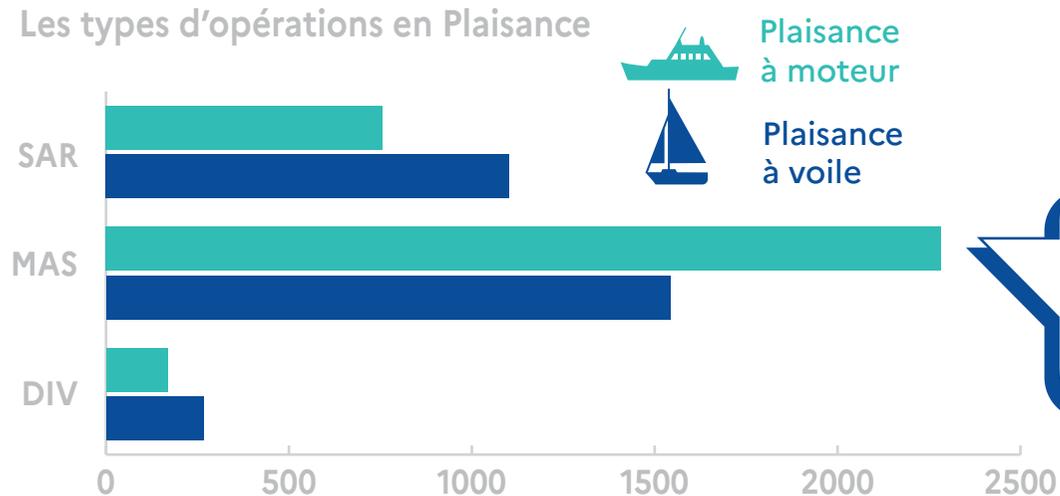
| Nombre d'opérations | Métropole | | | Outremer | | | Totaux | | |
|---------------------|-----------|------|------|----------|------|------|--------|------|------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2022 | 2023 | 2024 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Plaisance à moteur | 3155 | 2928 | 2821 | 369 | 394 | 430 | 3524 | 3322 | 3251 |
| Plaisance à voile | 2412 | 2319 | 2375 | 526 | 496 | 577 | 2938 | 2815 | 2952 |
| Annexes | 74 | 71 | 58 | 55 | 10 | 24 | 129 | 81 | 82 |

L'augmentation est sensible en outremer.

NB : La somme des moteurs, voiliers et annexes ne correspond pas au total d'opérations car un même flotteur peut être comptabilisé 2 fois. Exemple : un bateau à moteur et un voilier impliqué dans une même opération peut être comptabilisé comme 2 opérations. Il peut aussi arriver qu'une opération concernant une annexe soit attribuée à un flotteur de plaisance. Le Snosan décorrèle les flotteurs de plaisance des opérations générées par des accidents de plongée.

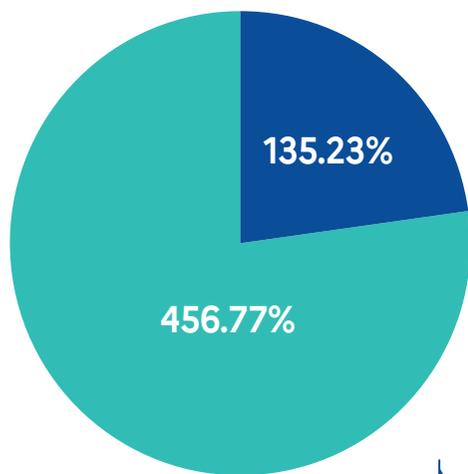
1.2 Les types d'opérations pour la plaisance à voile et à moteur

Les types d'opérations en Plaisance



Le nombre important des opérations MAS est lié aux « Avaries de propulsion ».

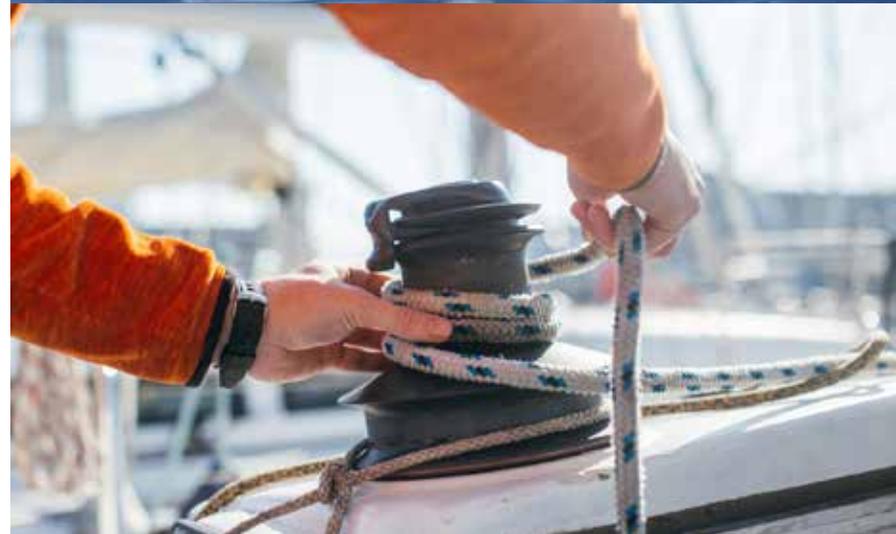
1.3 Les fausses alertes en Plaisance



Les opérations pour fausses alertes ont augmenté de **152% pour la plaisance à moteur**, et diminué de **55% pour la plaisance à voile**.

Il est important de prévenir les proches des intentions de navigation afin de diminuer le déclenchement d'opérations pour causes d'« inquiétude ».

 Plaisance à moteur  Plaisance à voile



1.4 La répartition par cross

| | Plaisance à moteur | | | Plaisance à voile | | | Annexes | | |
|--------------------|--------------------|------|------|-------------------|------|------|---------|------|------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2022 | 2023 | 2024 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Gris-Nez | 1148 | 67 | 65 | 223 | 190 | 1173 | 3 | 0 | 0 |
| Jobourg | 210 | 242 | 180 | 209 | 219 | 212 | 16 | 8 | 9 |
| Corsen | 341 | 342 | 334 | 332 | 316 | 307 | 18 | 23 | 13 |
| Etel | 966 | 850 | 803 | 639 | 667 | 675 | 23 | 20 | 20 |
| Lagarde | 1274 | 1245 | 1255 | 766 | 756 | 835 | 13 | 16 | 12 |
| Ajaccio | 198 | 182 | 195 | 221 | 171 | 194 | 5 | 4 | 3 |
| Antilles-Guyane | 181 | 164 | 173 | 502 | 340 | 414 | 51 | 519 | 18 |
| SOI | 69 | 77 | 60 | 26 | 19 | 19 | 0 | 0 | 1 |
| Nouvelle-Calédonie | 102 | 87 | 97 | 46 | 35 | 48 | 5 | 0 | 3 |
| Papeete | 87 | 66 | 62 | 105 | 102 | 105 | 4 | 41 | 2 |

(En rouge les chiffres à la hausse en comparaison des données 2023)

Les plus grandes variations concernent :

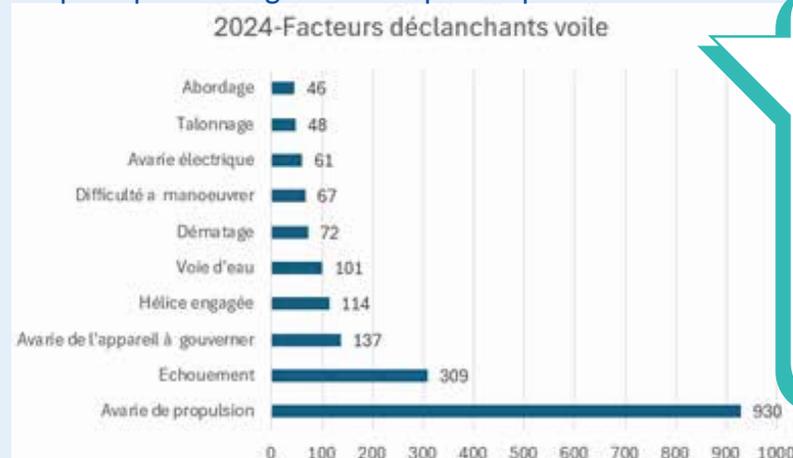
- **Le Cross Antilles-Guyane pour la Plaisance à voile (+74)** : dont Avaries de propulsion : +9 Echouement : +5 Abordage : +11 Démâtage : +4
- **Le Cross Lagarde pour la Plaisance à voile (+81)** : dont Avaries de propulsion : +16 Avarie de l'appareil à gouverner : +16 Avarie électrique : +11

1.5 Identification des événements à l'origine des opérations

Les principaux faits générateurs pour la plaisance à moteur

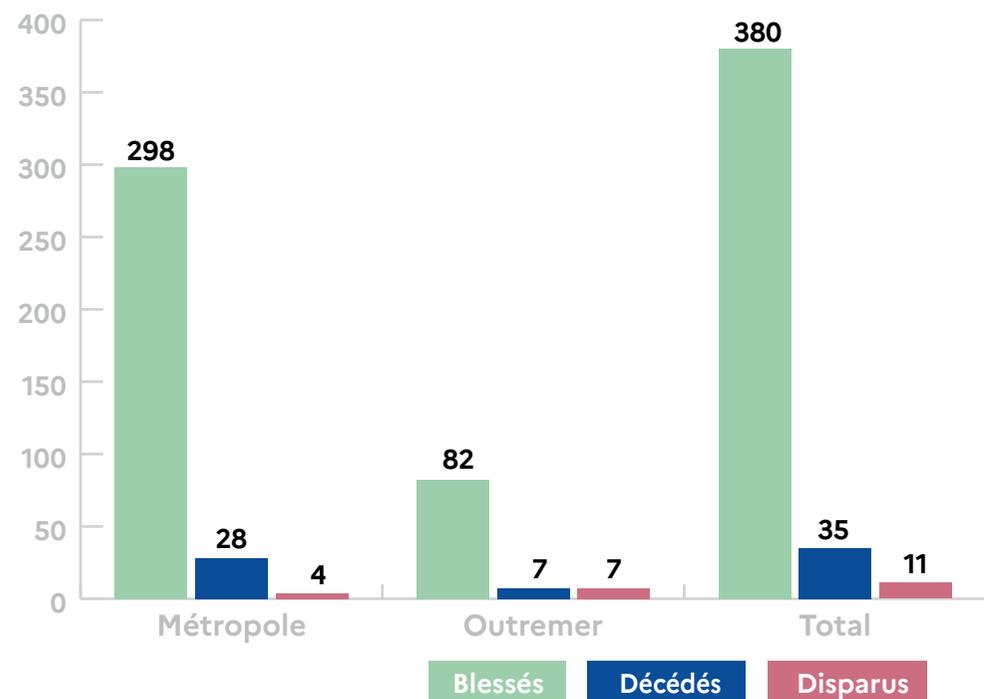


Les principaux faits générateurs pour la plaisance à voile



La plaisance demeure encore trop impactée par un défaut d'entretien du matériel. La partie mécanique des embarcations nécessite des révisions, voire du remplacement d'éléments effectués lors de vérifications annuelles.

1.6 Bilan humain pour l'ensemble de la plaisance

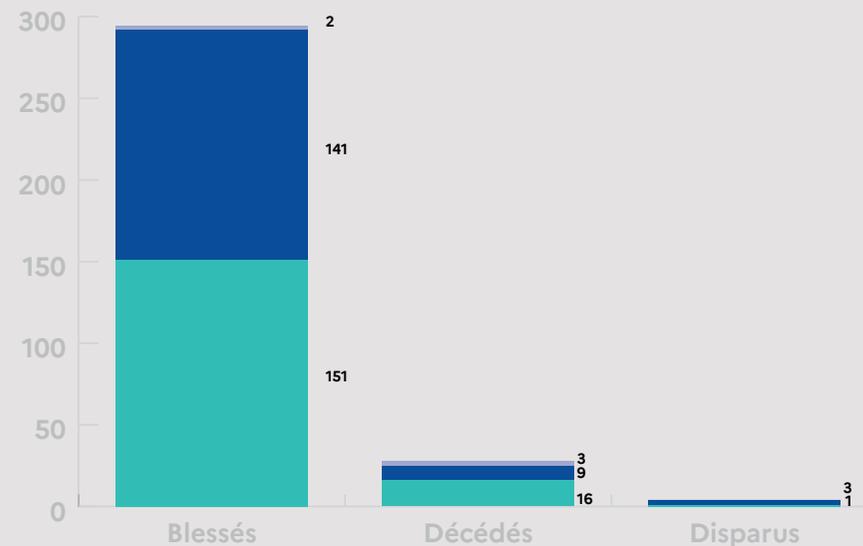


En comparaison avec l'année 2023, on note une nette diminution des blessés (-82), des décédés (-21) et des disparus (-6).

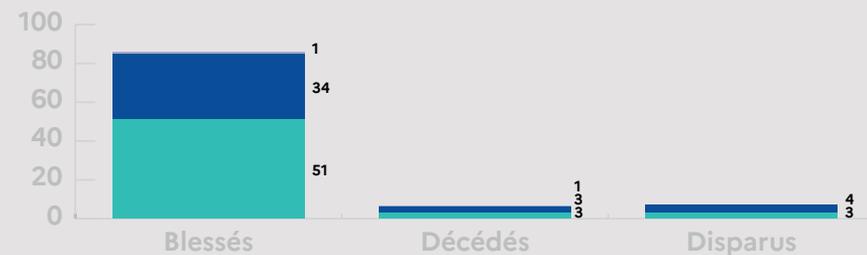
Sur les 46 décès ou disparitions toutes zones, 29 sont en lien direct avec la pratique et se répartissent comme suit :

| | Moteur | Voile | Annexe |
|-----------------|--------|-------|--------|
| Chute à la mer | 13 | 6 | 3 |
| Heurt/collision | 3 | | |
| Naufrage | 1 | | |
| Chavirement | 3 | | |

En métropole



En Outre-mer



Plaisance à moteur



Plaisance à voile



Annexe

1.7 Évènements marquants 2024

GUADELOUPE

Le 20 février, un touriste Belge de 27 ans décède à la suite d'une collision en bateau à moteur.

Le bateau de location de 6,70m et propulsé par un moteur de 200cv a heurté une pile de pont.

Source Ouest-France

SÈTE

Ce 9 octobre, la dépression KIRK génère une forte houle en Méditerranée. Deux plaisanciers heurtent une digue du port de Sète et chutent à la mer. Pris en charge par les services de secours, une personne décèdera.

ANTILLES

Fin juin l'ouragan Beryl classé 4 frappe le sud de l'arc antillais et plus particulièrement les îles de Union, Carriacou et Mayerau. De nombreux bateaux français seront endommagés voire perdus.

1.8 Conclusions et préconisations 2024

Une baisse de 64 opérations en Métropole et une augmentation de 131 en Outremer.

Le bilan humain est en nette amélioration.

Les causes de décès restent majoritairement des chutes à la mer, le port du gilet reste le meilleur moyen de lutte contre ces événements.

L'avertissement des secours au moyen du 196 se renforce, la vérification de la couverture réseau selon les fournisseurs d'accès est donc primordiale.

Les avaries de propulsion rappellent que les activités mécaniques obligent un entretien régulier ainsi que des remplacements de pièces d'usure préventifs.

110 opérations pour "Panne de carburant" que l'on pourrait aisément éviter.

Cinq bouées de mesures ont été déployées autour de la Corse afin de prévenir les phénomènes violents et soudains.

Les contrôles effectués cet été révèlent le défaut d'emport des éléments de sécurité obligatoires et notamment le nombre de gilets correspondant au nombre de personnes à bord.

Le SNOSAN rappelle aussi que les papiers du bateau ainsi que le permis doivent pouvoir être présentés aux autorités.

MINISTÈRE DE LA MER
Sécurité
Plaisance

LES BONNES PRATIQUES

Piloter en toute sécurité

Louer ou acquérir un bateau à moteur devient plus abordable et les constructeurs rivalisent d'innovations pour rendre l'expérience plus confortable. Découvrez les bons comportements à adopter lors des manœuvres de port, en navigation et lors des approches de personnes à l'eau.

S'ÉQUIPER

- Porter un gilet de sauvetage.
- Porter le corail coupe-écarts sur son poignet ou à la ceinture.
- Vérifier et emballer le matériel de sécurité.

S'ENTRAÎNER

- Préparer sa sortie selon :
 - les conditions de mer ou de vent,
 - le changement du bateau.

NAVIGUER RESPONSABLE

- Vérifier du bon état de son matériel avant de prendre la mer.
- Prendre connaissance de la météo, de site et des éventuels dangers sur la zone de navigation.
- Respecter la réglementation et vérifier son matériel de sécurité.
- Assurer une veille permanente pour la gestion des risques d'étrangers, notamment dans des situations de bords tractés.
- Restez attentif lors des phases de portage.
- Être conscient de ses limites et de celles de son équipement, surtout à l'heure aurore.

PILOTER À PLUSIEURS

- Laisser à chacun le temps d'entraînement et d'adaptation.
- Définir les procédures de passage de pilotage.
- Transmettre les commandes toujours au point mort et à l'arrêt.

RÉGLER LA MANETTE DE GAZ

- Régler la sensibilité de la manette adaptée à sa navigation :
 - tenir du cliquet pour éviter le passage de la position neutre à marche avant ou arrière ;
 - camion de la pédale guidé par une formule.

UTILISER LES BONNES OPTIONS TECHNOLOGIQUES

- Pour les manœuvres de port ou d'abordage : le mode « Dock » réduit à 00 le régime moteur.
- Si une personne est à l'eau près de votre bateau : le mode « Throttle only » stoppe ou met au point mort votre moteur, pour empêcher tout déplacement du bateau.

AVEC LA CONCORDANCE DES COMPÉTENCES, SÉCURITÉ ET FORMATION DE LA VÉRIFICATION MANÈGE ET VOIE

FFVoile

EN SAVOIR +
SURTOUT EN MER

2. Bilan 2024 des opérations dédiées aux loisirs nautiques

2.1 Bilan global

chiffres issus des CROSS

Les loisirs nautiques avec et sans flotteurs représentent cette année dans les CROSS 2235 opérations, soit une très légère augmentation de 2 % par rapport à l'année passée mais un net recul par rapport aux années post-covid.

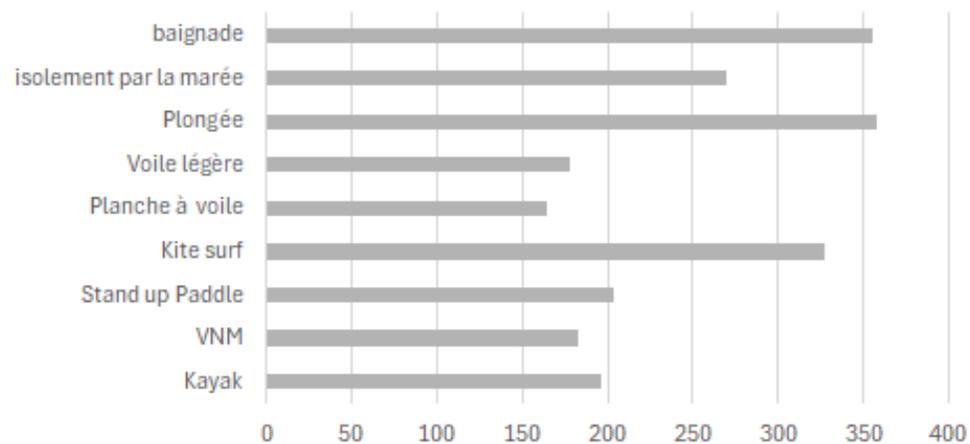


Dans les développements ci-après, nous constatons une évolution différenciée selon les activités.

Ainsi, les loisirs nautiques avec flotteurs représentent 1252 opérations et les activités sans flotteur 983 opérations.

Remarque : La somme des chiffres présentée pour chacune des activités ci-après ne conduit pas au total présenté ci-dessus car il convient de tenir compte des opérations indéterminées, chutes de falaise, emportés par une lame, etc. conduites par les CROSS.

Principaux loisirs nautiques en nombre d'opérations CROSS en 2024



2.2 Bilan humain

pour tous types d'opérations pour loisirs nautiques issues des CROSS

Nous recensons 90 décès associés à un loisir nautique. 11 avec flotteurs (notamment les activités de kayak) et 79 sans flotteur (baignade 40, plongée 29, isolement par la marée 10).

Concernant la baignade, la partie dédiée aux noyades en fin de bilan tiendra compte des présentes données issues des CROSS auxquelles s'ajouteront en milieu maritime les données provenant d'autres sources.

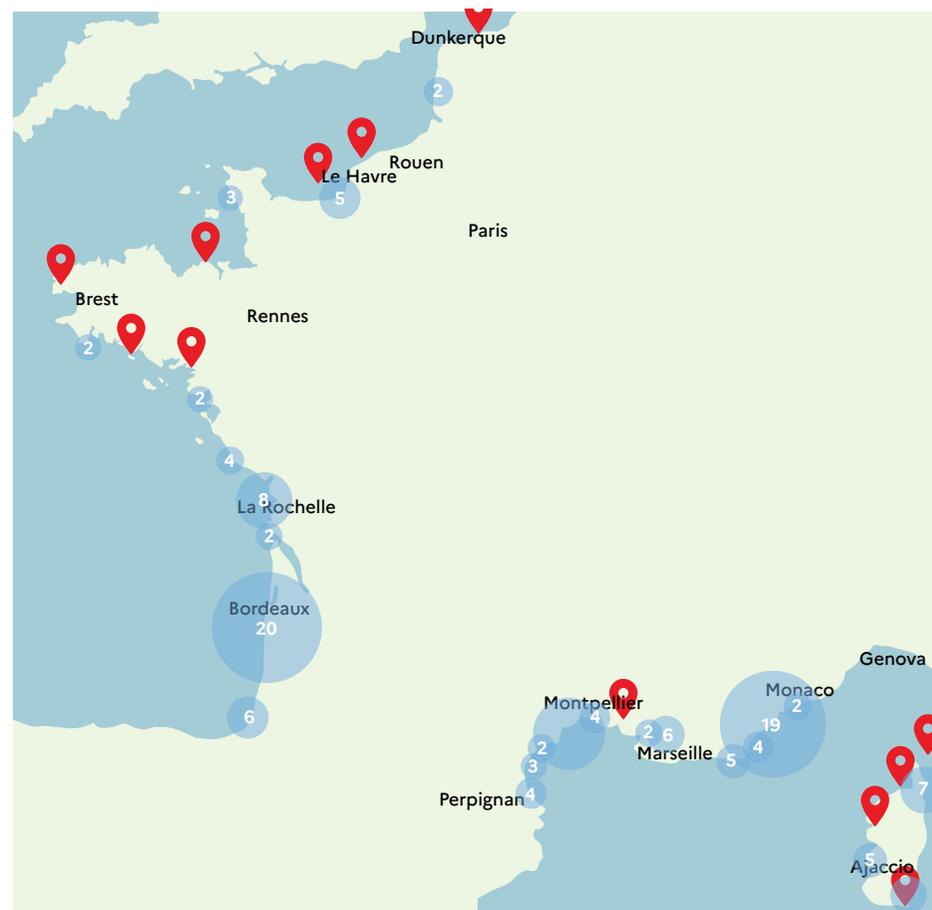


2.3 Bilan véhicules nautiques à moteur – Jet Ski

Avec 183 opérations cette année, on ne constate pas d'évolution par rapport à 2023 (146 en métropole et 37 en outre-mer).

Le nombre de fausses alertes reste faible et témoigne de la pertinence de la coordination d'un secours. L'engin va être remorqué ou assisté dans 70% des cas.

Le sud de la France, aussi bien du côté Atlantique que Méditerranée, est le plus concerné. Ainsi, la Gironde (20 opérations), les Alpes-Maritimes (16) et l'Hérault (15) se distinguent particulièrement.

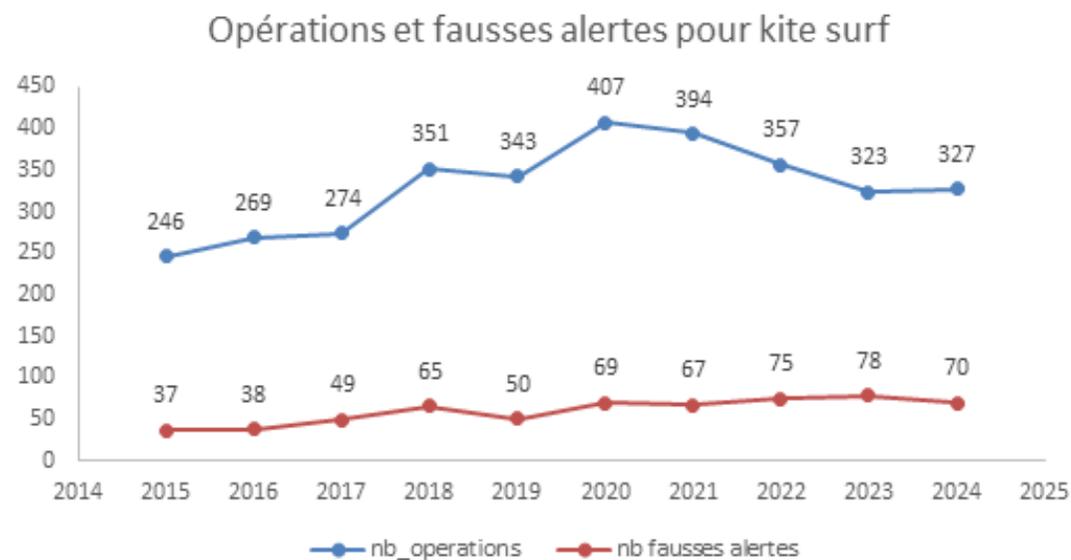


Les avaries de propulsion et les avaries électriques représentent 50% des déclenchements complétés par des échouements, des abordages qui occasionnent parfois des accidents graves. La question de la maîtrise de l'engin se pose pour un certain nombre de pratiquants notamment occasionnels. L'accident grave ayant entraîné un décès à la suite d'une collision le 4 août dans le bassin d'Arcachon fait actuellement l'objet d'une enquête par le BEA mer.



2.4 Bilan Kite surf

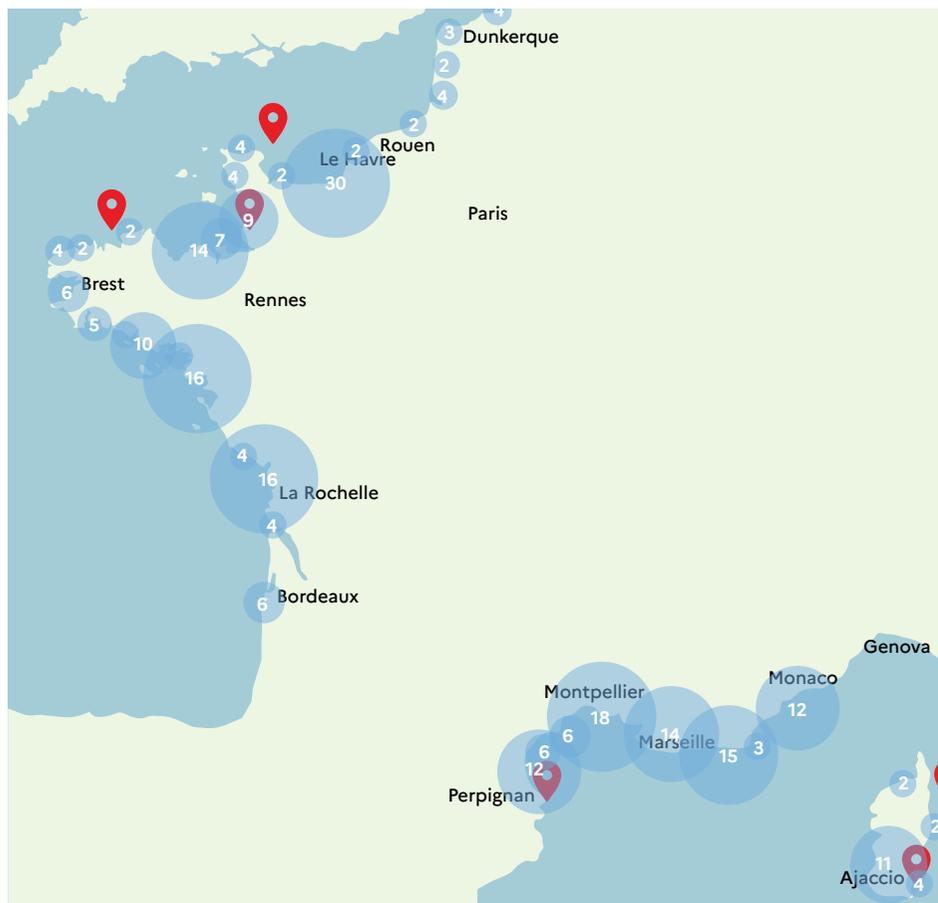
327 opérations ont été déclenchées dans l'ensemble des CROSS en 2024 (297 en métropole et 30 en outre-mer). Cela confirme la baisse amorcée depuis 2020 de plus de 20% sur ce type de flotteur.



Les fausses alertes restent nombreuses au regard des appels provenant parfois d'un entourage légitimement inquiet ou d'un simple témoin croyant utile de prévenir les secours.

La répartition sur l'année entière fait apparaître un surcroît d'opérations en août mais aussi une continuité sur l'ensemble des autres mois méritant sans doute un accompagnement en prévention.

Les départements du Calvados (28 opérations), de la Manche (20), du Finistère (19), de la Charente maritime (17) et de l'Hérault (16) sont les départements les plus concernés. Pour autant, les déclenchements s'étalent sur une grande partie du territoire.



Le bilan humain fait apparaître comme l'année passée un décès lié à une chute au sol. Notre attention est attirée par ce type d'accident lié à un défaut de maîtrise de la puissance de l'aile lors des phases de transition (décollage, départ ou retour à la plage...). Ainsi, fin août en Morbihan, un pratiquant a percuté la glissière de sécurité bordant la route près de la plage et a été traîné par une voiture dans laquelle son aile s'était prise, lui occasionnant de multiples fractures.

2.5 Bilan Kayak de mer

On dénombre 196 opérations : 139 opérations en métropole et 57 opérations en outre-mer. Les difficultés à manœuvrer et les chavirements restent les premiers faits générateurs mentionnés.

La répartition calendaire est marquée par un surcroît d'opérations en juillet et août principalement même si la pratique s'étire sur une grande partie de l'année.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

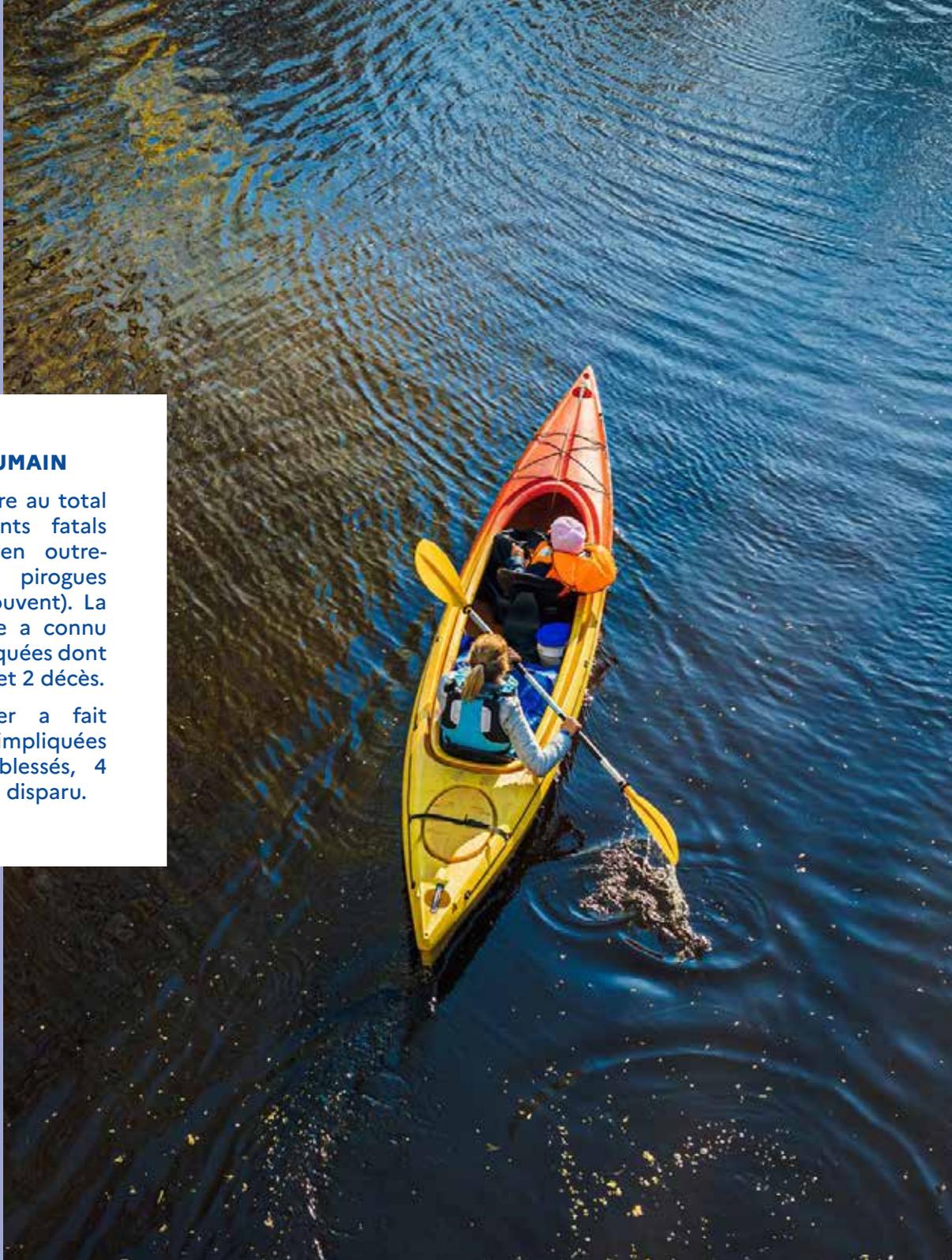


Sur 139 opérations en métropole, 94 sont intervenues sur les façades nord et ouest. Les Côtes d'Armor, le Finistère et les Bouches du Rhône sont les 3 premiers départements concernés.

BILAN HUMAIN

On déplore au total 7 accidents fatals dont 5 en outre-mer (en pirogues le plus souvent). La métropole a connu 228 impliquées dont 9 blessés et 2 décès.

L'outre-mer a fait face à 97 impliquées dont 2 blessés, 4 décès et 1 disparu.



AVANT DE PARTIR, VÉRIFIER...

QUAND PARTIR ?



En journée. Assurez-vous qu'il n'est pas trop tard pour débuter votre balade car **seule la navigation diurne est autorisée.**



NAVIGATION SEUL OU EN GROUPE ?



L'expérience montre qu'une **navigation en groupe accroît la capacité d'assistance mutuelle et préserve l'autonomie des kayakistes.**

Que vous naviguiez en groupe ou seul, vérifiez que vous êtes en mesure de remonter à bord du kayak et **veillez à avoir une personne à terre en capacité de veille active.** Cette personne doit être informée de

vos programme de navigation et **être capable d'interpréter les signes d'une situation anormale pouvant indiquer une mise en danger** (retard, évolution de la météo, perte de contact visuel ou phonique). Elle doit pouvoir appeler le CROSS le cas échéant (voir la rubrique *En cas d'urgence* au dos de ce document).



CONNAÎTRE SES LIMITES



La vitesse moyenne d'un kayak « sit on top » ne dépasse pas **3 nœuds par temps calme et mer plate**, soit la vitesse d'un bon marcheur. Mais **dès que le vent atteint la force 3 Beaufort (15 km/h),**

le néophyte ne dépasse pas la vitesse de 2 nœuds face au vent. Il lui faudra alors **plus d'1 heure pour rallier un abri se situant à 2 milles nautiques** (un peu moins de 4 km). Sachez aussi qu'un **kayakiste néophyte consomme deux fois plus d'énergie** qu'un kayakiste expérimenté et que cette différence est amplifiée dès que le vent forcé.



Pensez-y !

Pour vos trois premières balades, ne sortez pas plus d'1 h 30 afin de vous habituer à votre bateau et d'acquérir les gestes de base. Ensuite, vous pourrez augmenter la durée sans dépasser 3 h lors de vos 10 premières sorties.

BIEN S'ÉQUIPER

La pratique du kayak en mer requiert un équipement adapté.

GILET DE FLOTTABILITÉ

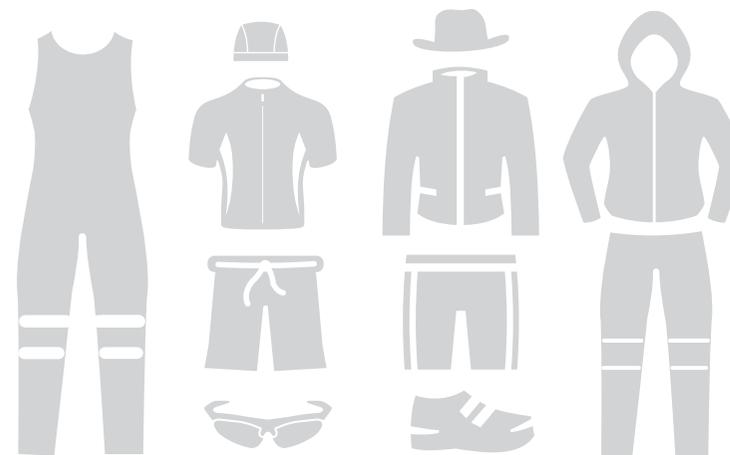
Un gilet de flottabilité de 50N, homologué avec un marquage CE ISO/EN et adapté à la pratique du kayak. Pour affiner votre choix, vérifiez au minimum qu'il soit :

- 1 adapté à votre taille et à votre morphologie ;
- 2 bien échancré sous les bras ;
- 3 de couleurs vives et visibles.



Pensez-y !

Le but d'un gilet de flottabilité est de vous sauver la vie. Il doit être porté dès que vous êtes sur l'eau. Choisissez-le et vérifiez-le avec soin.



VÊTEMENTS ADAPTÉS

Pour pratiquer le kayak en mer dans les meilleures conditions, les vêtements doivent :

- ♦ être adaptés à votre morphologie et ne pas provoquer de frottements ;
- ♦ protéger du froid pendant l'activité et pendant les pauses, mais aussi en cas d'immersion dans l'eau ;
- ♦ protéger du vent et du soleil ;
- ♦ de couleur vive pour améliorer la visibilité.



Si vous naviguez en zone de climat tempéré (température de l'eau entre 15 et 20 °C), optez pour un équipement constitué d'une salopette en néoprène complétée d'un coupe-vent, d'un chapeau et de lunettes de soleil ainsi qu'une paire de chaussures ou de chaussons en néoprène vous permettant de marcher sur des rochers.

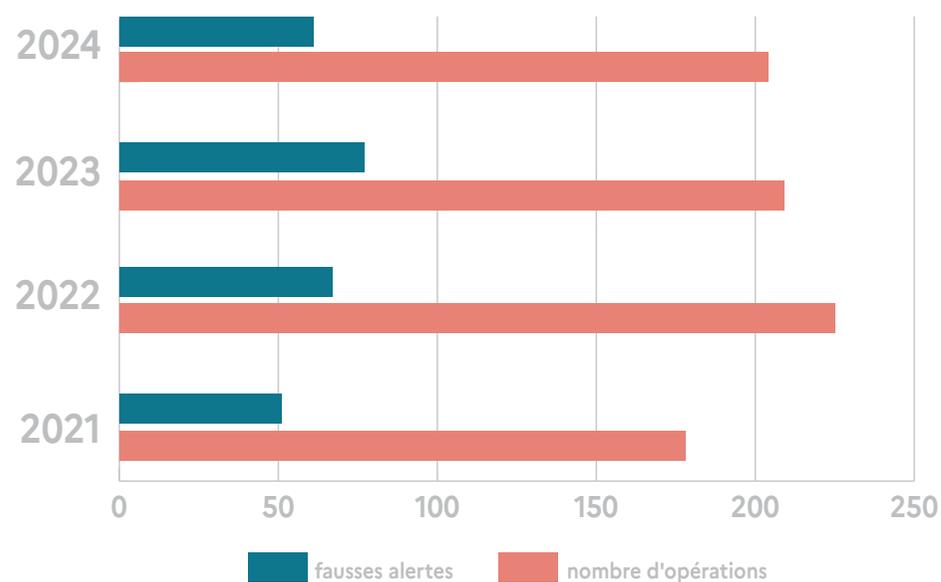


Pensez-y !

Emportez des vêtements secs de rechange dans un conteneur étanche.

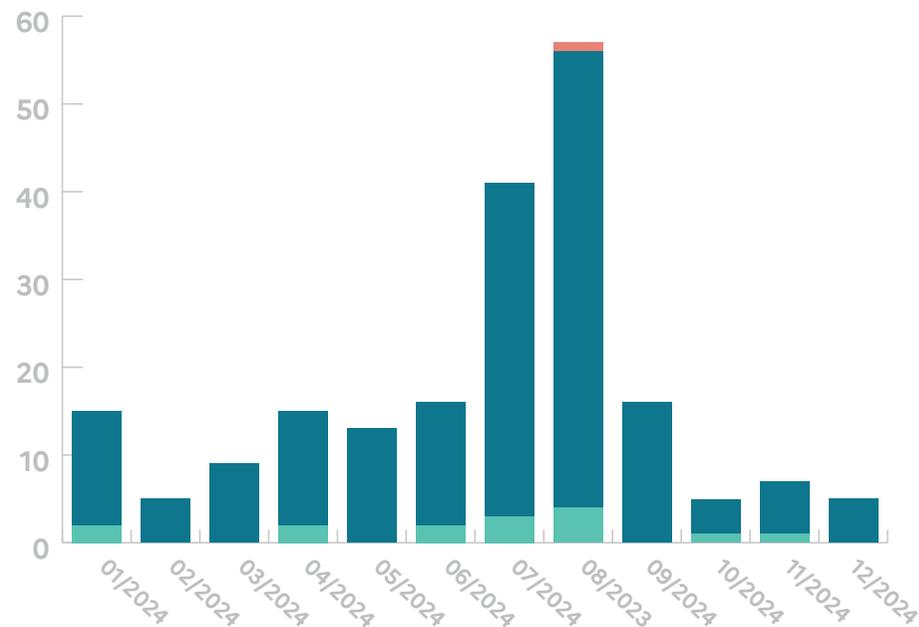
2.6 Bilan Stand up paddle

204 opérations ont concerné des paddles en 2024 dont 190 en métropole. Le paddle représente un nombre d'opérations plus important que le kayak de mer même si l'on constate cette année une légère baisse de 4% qui confirme la tendance à la baisse constatée en 2023. Le nombre de fausses alertes diminue en passant de 33% en 2023 à 25% cette année.



Les CROSS Méditerranée (Lagarde et Ajaccio) concentrent la moitié des opérations (102). Le Var et les Bouches du Rhône connaissent 30 opérations chacun loin devant le Morbihan (17).

Evolution du nombre d'évènement par type



90% des opérations sont classées en SAR dont une très grande partie en juillet et août. Une pratique très occasionnelle sans attention portée sur les conditions météorologiques, sur sa condition physique ou sur l'emport du matériel peut déboucher sur des expériences malheureuses. La difficulté à manœuvrer reste le fait générateur le plus constaté (35%) devant l'inexpérience. On ne déplore cette année aucun décès et seulement 5 blessés.



2.7 Bilan Voile légère (*dériveurs et catamarans de sport...*)

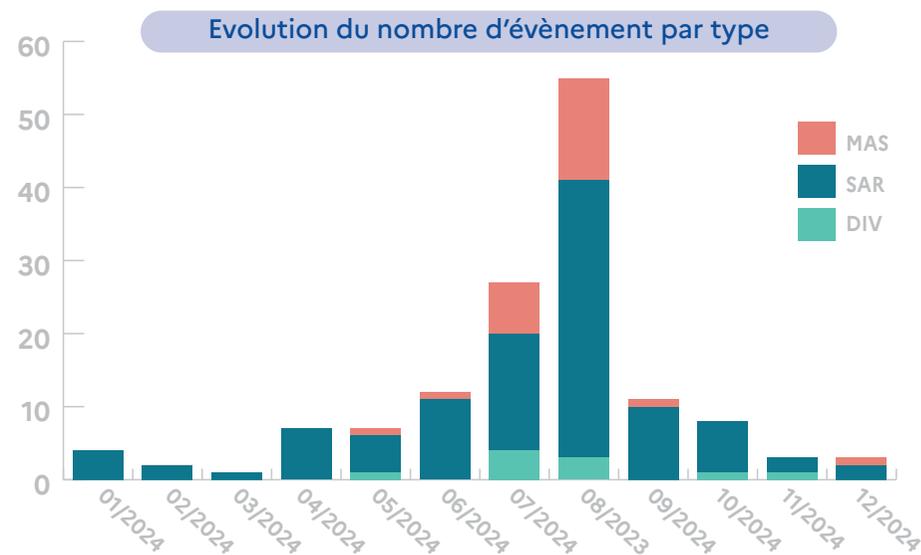
La voile légère avec 178 opérations (dont 160 en métropole) cette année ne connaît pas d'aggravation après l'année 2023 qui avait conduit à une baisse de 25% sur un an.

Le littoral ouest demeure le plus concerné comme l'année passée.



Le chavirement, le démâtage et la difficulté à manœuvrer sont à l'origine de 60% des déclenchements. Les fausses alertes ne représentent que 4% des opérations. Une préparation et une prise de conscience des capacités de l'équipage permettraient d'éviter des situations à risque.

Même si la voile légère se pratique durant toute l'année notamment dans les nombreux clubs, on constate cependant un surcroît d'opérations pendant les mois de juillet et août à l'occasion de pratiques non encadrées quasi exclusivement.



L'activité ne déplore aucun décès. 11 personnes ont été prises en charge pour blessures.

Le réseau des Écoles françaises de voile de la FFVoile demeure un relais privilégié pour se familiariser ou pour s'adapter à des supports de pratiques qui ont pu évoluer ces dernières années.

2.8 Bilan Planche à voile et wingfoil

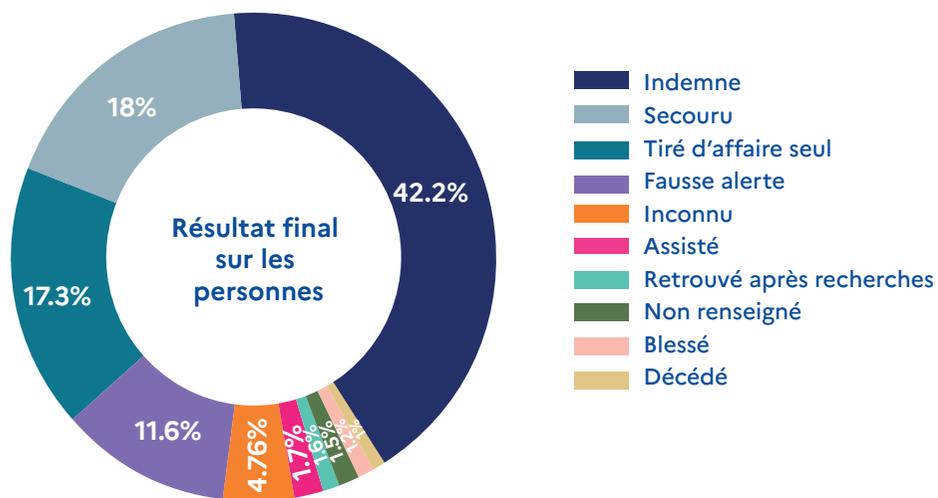
PLANCHE À VOILE

Le total de 164 opérations pour planche à voile en 2024 conduit à une légère baisse de 4,5% par rapport à l'année passée.

Les interventions se répartissent de façon relativement homogène sur le littoral. Des chiffres plus importants apparaissent néanmoins dans le Finistère (18 opérations), le Var (17) et la Vendée (11).

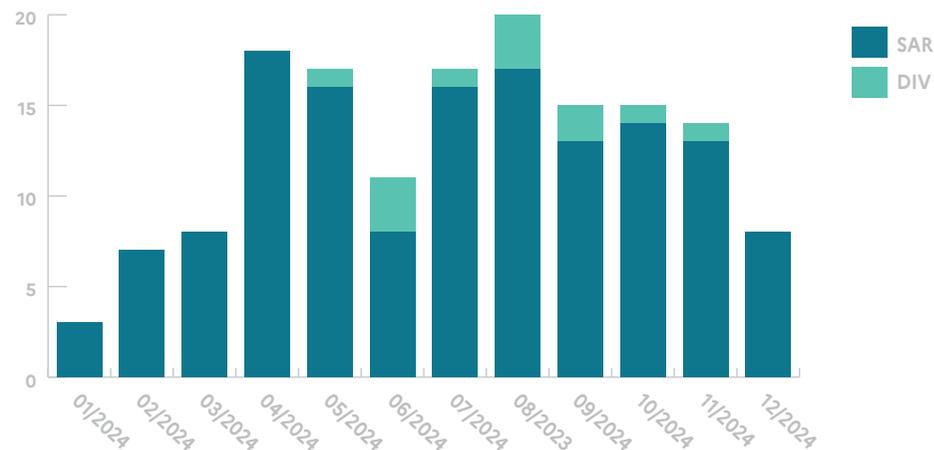
L'activité est de moins en moins marquée par la saisonnalité puisque les déclenchements interviennent tout au long de l'année.

Résultat final sur les personnes



On dénombre 2 décès dans des conditions de vent engagées sans que l'origine de l'accident soit clairement identifiée (malaise ? noyade ?).

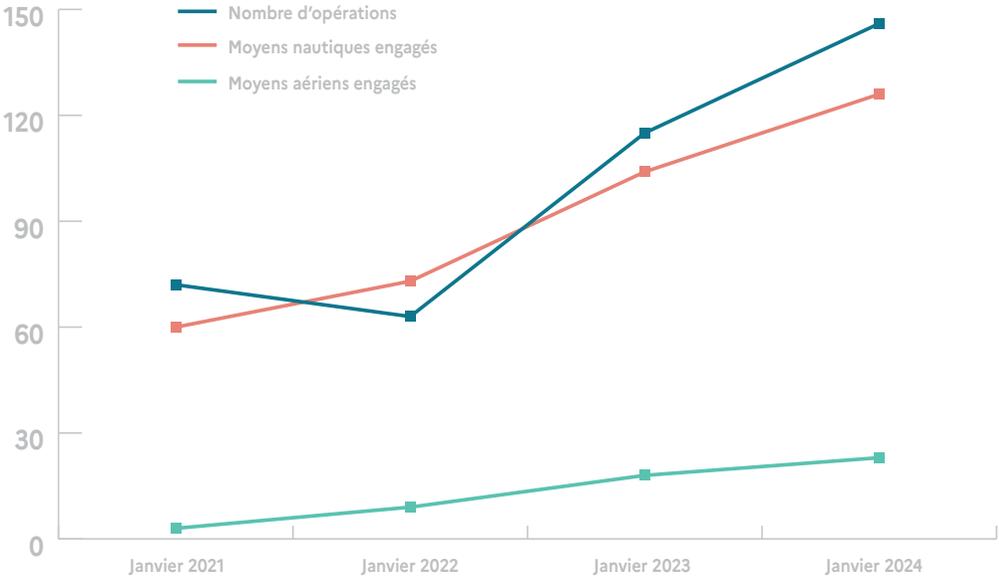
Evolution du nombre d'évènement par type





WINGFOIL

Le SNOSAN dénombre 126 opérations ayant impliqué un wingfoil. Ce nombre est logiquement en hausse ces dernières années au regard du succès que connaît cette pratique. 59 opérations ont eu lieu hors saison. Les messages de prévention méritent donc d'être délivrés tout au long de l'année.



Sur l'ensemble des opérations, 26% étaient des fausses alertes et 31% ont vu le pratiquant "se tirer d'affaire seul".

Le Morbihan (16 opérations), le Var (14 opérations) et le Finistère (12 opérations) sont les départements les plus concernés.

2.9 Bilan des isolements par la marée

On regrette pour 2024 une augmentation de 10% du nombre d'opérations coordonnées par les CROSS (270) et corrélativement du nombre de personnes impliquées alors que l'année 2023 avait connu pour sa part une baisse équivalente.

La très grande majorité des déclenchements intervient dans le nord-ouest de l'hexagone mais de très graves accidents sont également intervenus en Atlantique.

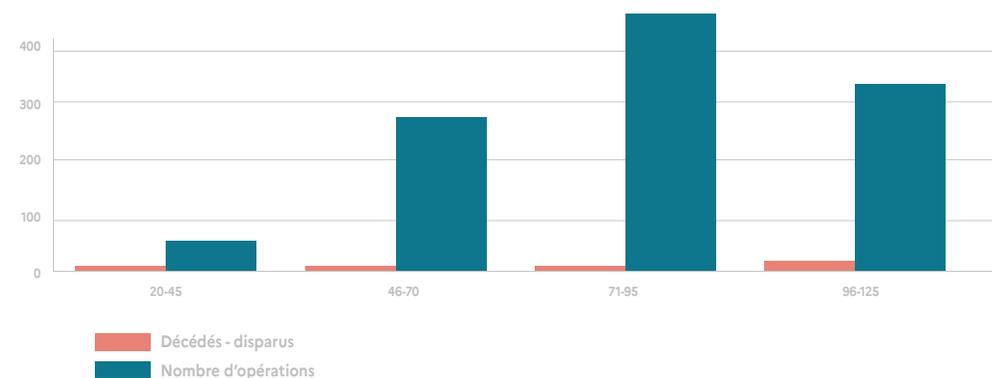
Les départements les plus concernés sont les Côtes d'Armor (76 opérations), la Manche (57) et le Pas-de-Calais (42).



Si 2023 avait connu un seul décès, l'année 2024 se conclue avec 10 décès (7 opérations coordonnées par les CROSS et 3 par les SDIS). La seule journée du 19 septembre a été marquée par 4 d'entre eux en Charente-Maritime et en Manche.

A ce titre, nous rappelons le lien constaté sur plusieurs années entre le nombre d'évènements et les périodes de grandes marées :

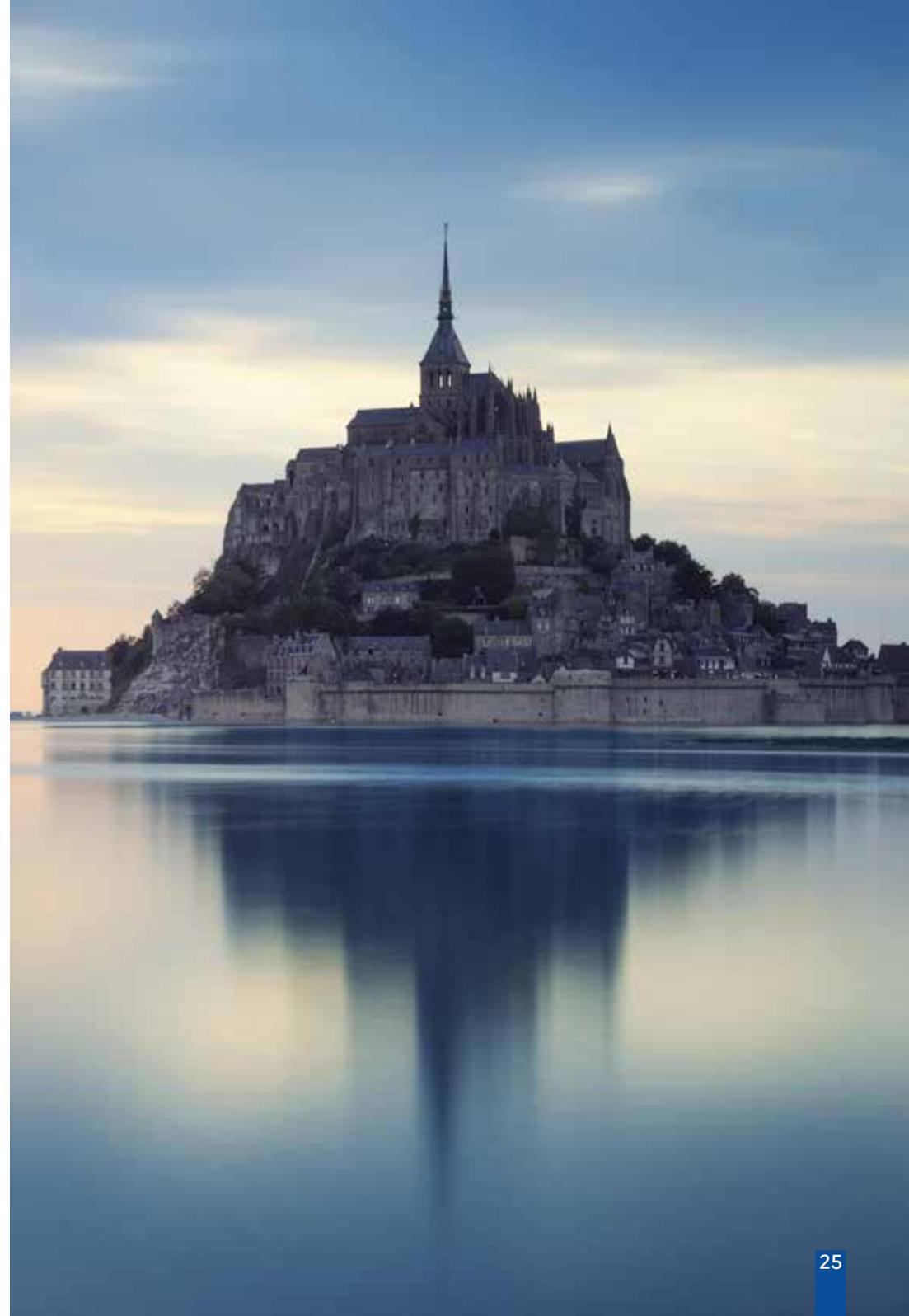
Nombre d'opérations pour isolement/envasement selon les coefficients de marées depuis 2018 :



Nous rappelons la nécessité de poursuivre la sensibilisation du public via les médias traditionnels afin d'insister sur la prise des horaires de marées, l'emport d'une montre et d'un moyen de communication après avoir apprécié les caractéristiques du lieu fréquenté.

Les dates pour 2025 des pics de forts coefficients sont les suivantes (en rouge, les dates en lien avec les périodes de congés scolaires ou fin de semaine).

| | | | |
|---|---|--|--|
|  Samedi 1 ^{er} février marée de 99 |  Dimanche 2 mars marée de 111 |  Samedi 30 mars marée de 114 |  Dimanche 27 marée de 105 |
| Lundi 28 avril marée de 108 |  Mardi 27 mai marée de 97 |  Mardi 12 août marée de 95 | Dimanche 24 août marée de 92 |
| Mardi 9 sep- tembre marée de 106 | Lundi 22 septembre marée de 91 | Mercredi 8 octobre marée de 110 | Vendredi 5 décembre marée de 98 |



2.10 Bilan plongée

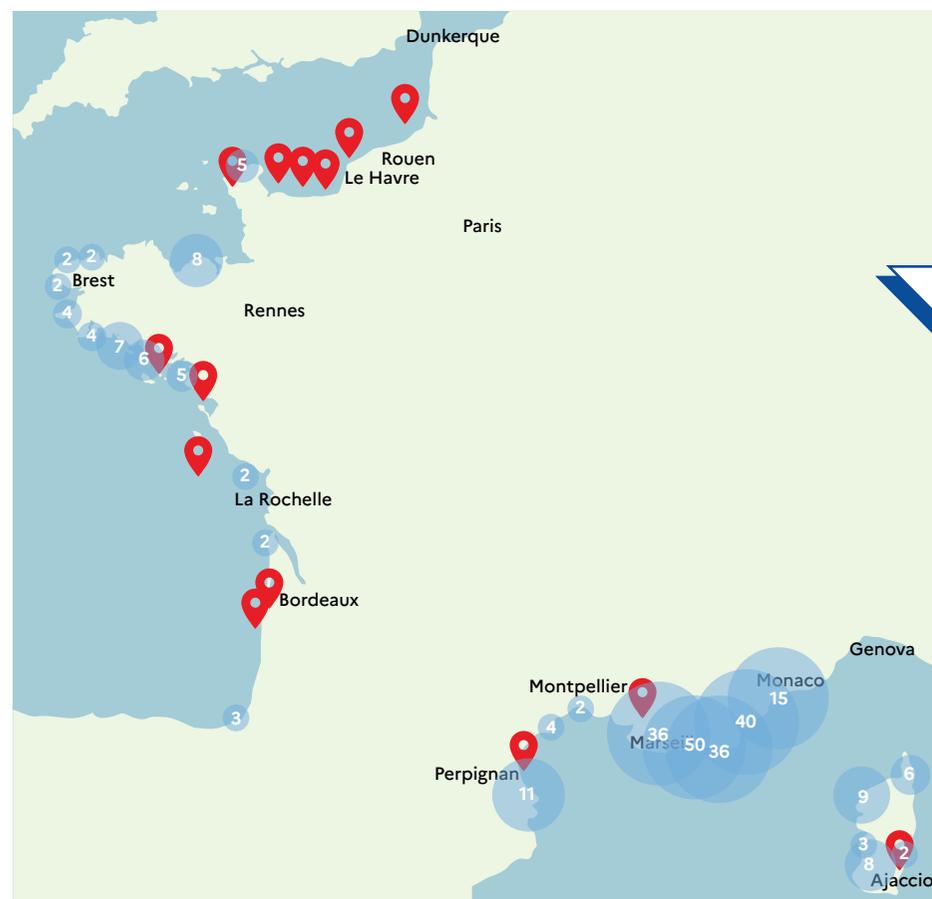
pratiques en bouteille, chasse sous marine et apnée

En 2024, le nombre d'opérations recensées dans les CROSS (358) poursuit sa tendance à l'augmentation (+4% par rapport à 2023).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition sur l'année du nombre d'opérations s'établit ainsi :

| | Métropole | Outre-mer | Total |
|---------------------|-----------|-----------|-------|
| Nombre d'opérations | 295 | 63 | 358 |



En métropole, les évènements se concentrent très majoritairement en Méditerranée (230).

Le Var représente à lui seul 115 opérations.

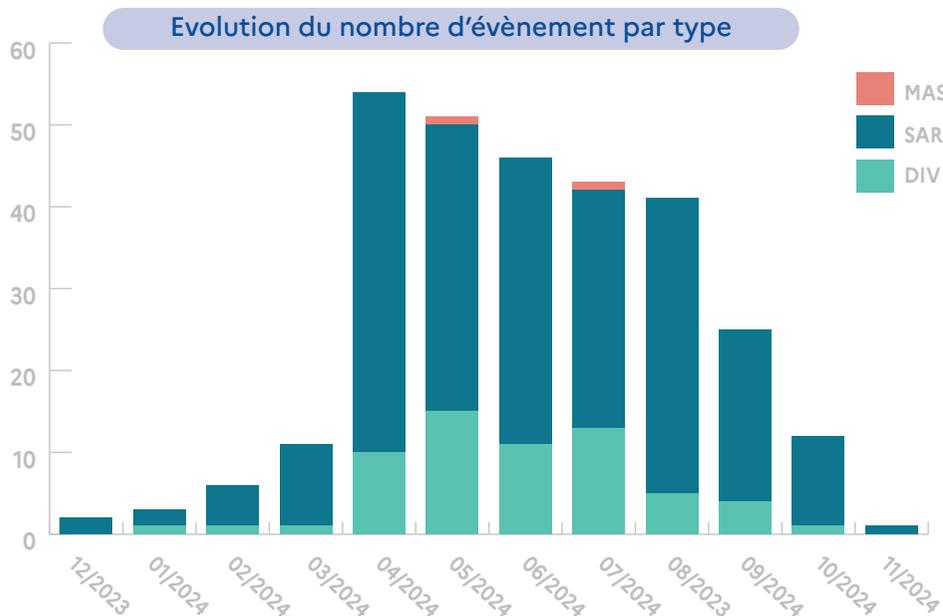
80% des opérations liées à l'apnée ont lieu en Méditerranée.

80% des opérations liées à la chasse sous-marine ont lieu de la Manche à la Charente-Maritime.



RÉPARTITION CALENDRAIRE

La répartition dans l'année est marquée en métropole par un fort taux de déclenchements en tout début de saison. Une sensibilisation des professionnels et des particuliers dès le début de printemps contribuerait à infléchir le nombre de situations à risque.



LA RÉPARTITION SELON LE TYPE DE PLONGÉE PRATIQUÉE

La plongée bouteille reste de loin l'activité la plus concernée par le nombre d'opérations déclenchées.

| | Métropole | Outre-mer | Total |
|--------------------|-----------|-----------|-------|
| Plongée bouteille | 215 | 36 | 251 |
| Chasse sous-marine | 39 | 14 | 53 |
| Apnée | 41 | 13 | 54 |
| Total | 295 | 63 | 358 |

LE BILAN HUMAIN

Au global, 29 décès ou disparitions sont recensés et correspondent à une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente. Ils se concentrent en métropole pour 22 d'entre eux. Leur répartition selon le type d'activité est la suivante :

| | Métropole | Outre-mer | Total |
|--------------------|-----------|-----------|-------|
| Plongée bouteille | 10 | 1 | 11 |
| Chasse sous-marine | 7 | 4 | 11 |
| Apnée | 5 | 2 | 7 |

A ces accidents mortels, il convient d'ajouter 185 pratiquants déclarés blessés en métropole.



3. Données complémentaires

3.1 Données sur l'accidentologie en surf sur le littoral Basque et sud Landes

issues du SAMU 64 pour l'ensemble de l'année 2024

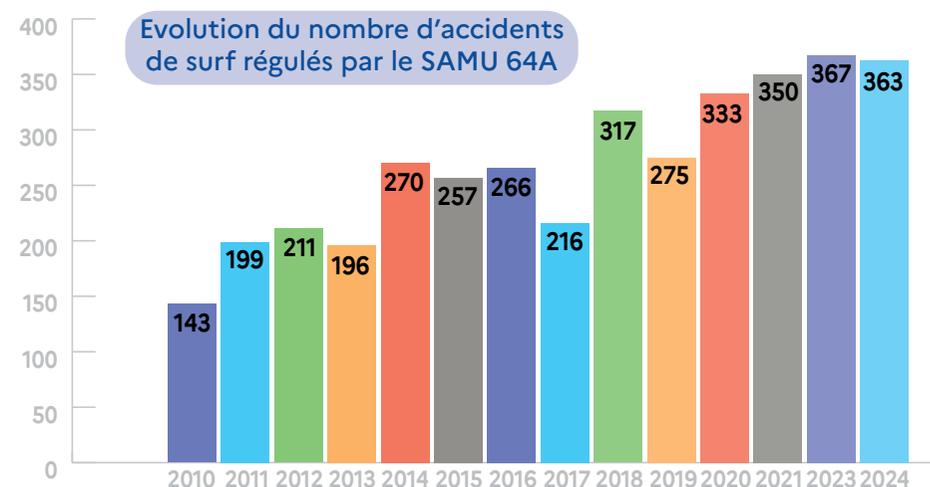


A défaut de pouvoir disposer de statistiques à l'échelle nationale, les données portant sur le surf au SAMU de Bayonne en Landes et Pyrénées Atlantiques nous amènent à penser que le surf est à l'origine d'un certain nombre d'accidents dans la bande des 300 m sans que les CROSS ne soient saisis. Il convient

de noter également que les pratiquants de surf sont aussi régulièrement les premiers à intervenir lorsqu'une personne est en difficulté à proximité mais que leurs interventions ne peuvent être aisément comptabilisées.

Ce document dresse une analyse rétrospective de 363 dossiers d'accidents liés à la pratique du surf, régulés par le SAMU de Bayonne (15/112) durant les 12 mois de l'année 2024. Les chiffres rapportés dans cette étude ne peuvent être en aucun cas une représentation exhaustive des accidents liés à la pratique du surf puisque nombre de patients se rendent aussi directement dans un service d'urgence, un cabinet de médecine générale ou de spécialité.

On note cette année une stagnation du nombre d'accidents de surf régulés par le 15/112 sur ce territoire.

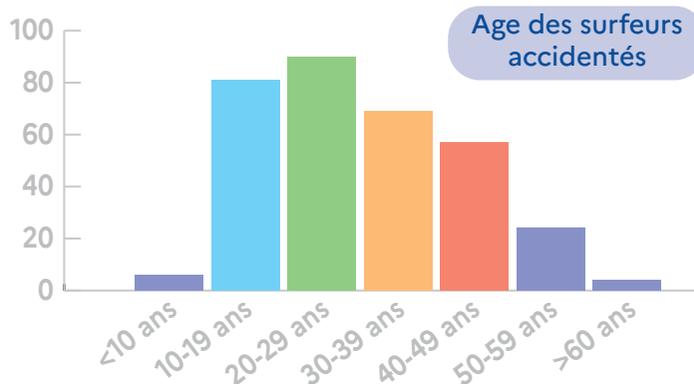


RÉPARTITION MENSUELLE DES ACCIDENTS

En 2024 encore, 75% des accidents surviennent entre début juin et fin septembre (80% l'an dernier). Sur ce spot, le surf est une activité clairement estivale et donc probablement liée au tourisme. Cette répartition mensuelle est habituelle, et est probablement influencée par la météo.

Profil des victimes : les blessures touchent les personnes de 6 à 66 ans. 2/3 des victimes sont des hommes.

Profil des victimes : les blessures touchent les personnes de 6 à 66 ans. 2/3 des victimes sont des hommes.



LES TYPES DE PATHOLOGIES

Les plaies : près de 80% des plaies se situent sur la tête : soit sur le cuir chevelu, soit plus souvent sur la face. Elles nécessitent souvent un passage par le bloc opératoire.

Les plaies représentent cette année 36% des traumatismes liés à la pratique du surf. Elles sont occasionnées par les dérives rigides ou la planche elle-même, la victime est heurtée par sa propre planche ou par celle d'un autre pratiquant. Également quelques plaies profondes des membres (cuisse) nécessitant une prise en charge chirurgicale.

Répartition des blessures



Tête et cou 48%

Membre supérieur 22%

Membre inférieur 22%

Tronc, rachis, dorsal et lombaire 6%

L'extrémité céphalique, tête et cou, est touchée dans 48% de l'ensemble des blessures et 60% de ces traumatismes de l'extrémité céphalique sont des plaies : c'est une constante retrouvée chaque année depuis que ce registre existe. On compte également des traumatismes ORL (fracture du nez, plaies des oreilles et lésions du tympan), des yeux (sans blessure grave cette année) et des traumatismes dentaires.

Les traumatismes de l'épaule restent prédominants au fil des années : les luxations d'épaule surviennent le plus fréquemment chez des personnes ayant déjà des antécédents de luxation et une épaule instable, mais pas uniquement, en cas de

traumatisme violent : choc avec le sable ou choc sur une autre planche. La main et les doigts sont régulièrement touchés : le leash reste un élément de sécurité indispensable mais fréquemment mal utilisé, il peut être responsable de séquelles fonctionnelles parfois graves au niveau des doigts : amputations, fractures ouvertes, luxations. Les plaies de la main sont occasionnées par le leash et les dérives.

Enfin, nombre de lésions du rachis cervical sont constatées avec cette année une entorse grave avec tétra parésie suite à un choc avec le sable : ces traumatismes cervicaux ont souvent lieu après un plongeon en eau peu profonde et un choc de la tête contre le sable.



Les traumatismes du genou et de la cheville sont fréquents par mécanisme de torsion sur le sable en faible profondeur lorsque, en fin de vague, le pratiquant inexpérimenté saute de sa planche, debout.

Les plaies sont là encore dues en grande majorité aux dérives : elles peuvent être profondes et de plus de 10 cm sur les cuisses notamment chez les surfeurs « en maillot », mais parfois avec lésion de la combinaison lors de choc violent.

EN CONCLUSION

Les accidents de surf surviennent dans 95% des cas de Mai à Octobre dans ce secteur.

Comme chaque année en fin de rapport nous répétons qu'un important travail de prévention doit être mené par l'ensemble des acteurs du monde du surf, afin de sensibiliser tout le monde aux « Règles d'or pour une pratique sereine du surf ».

- Tout surfeur doit absolument connaître les règles de priorité et les consignes de bonne pratique, pour assurer sa propre sécurité et celle des pratiquants qui évoluent autour de lui !
- Les professionnels entourant cette activité méritent de connaître ces pathologies afin de les prévenir en diffusant les conseils de bonne pratique (médias, affichages, apprentissage etc ...).

Comme reconnu depuis de nombreuses années, l'utilisation d'un équipement de protection de la tête devrait être proposé plus fréquemment aux pratiquants notamment débutants, qui évoluent dans ces zones surpeuplées : le port d'un casque semble commencer à apparaître, mais est encore trop rare selon les médecins du SAMU 64. Des progrès existent comme l'utilisation de planches en mousse qui sont déjà largement diffusées ainsi que des dérives « souples » moins contondantes.

LES RÈGLES D'OR POUR UNE

pratique sereine du surf



1. SAVOIR NAGER



2. NE JAMAIS SURFER SEUL



3. VÉRIFIER QUE LES CONDITIONS SONT ADAPTÉES À SON NIVEAU DE PRATIQUE/ SON MATÉRIEL

4. IDENTIFIER LES ZONES DE BAINADES, NE PAS Y PÉNÉTRER EN SURFANT



5. SI VOUS ÊTES PRIS PAR UN COURANT SUR LA PLANCHE



- ✓ rester calme
- ✓ faire des signes aux secours avec les bras
- ✓ ne pas tenter de regagner la plage à la nage sans planche

6. EN CAS DE CHUTE



- ✓ ne pas plonger la tête la première
- ✓ ne pas sauter les jambes tendues
- ✓ se protéger la tête avec les mains/bras

7. SURVEILLER LA MÉTÉO, NE PAS SURFER EN CAS D'ORAGE



8. S'ÉQUIPER AVEC LE MATÉRIEL RECOMMANDÉ

- ✓ planche et cordon de sécurité (leash) en bon état
- ✓ combinaison néoprène/casque recommandé
- ✓ ne jamais mettre ses doigts dans la cordelette du leash



9. RESPECTER LES RÈGLES DE PRIORITÉ POUR ÉVITER LES COLLISIONS

- ✓ contourner la zone de déferlement pour se rendre au large
- ✓ 1 vague = 1 surfeur
- ✓ priorité au surfeur le plus à l'intérieur du déferlement
- ✓ ne pas démarrer sur une vague s'il y a quelqu'un devant



10. RESPECTER LES ZONES DE SURF ET IDENTIFIER LES DANGERS POTENTIELS

- ✓ anrochement
- ✓ baïnes
- ✓ shorebreak (rouleau de bord)



11. SE PROTÉGER DES RAYONS UV AVEC UN CHAPEAU, DES LUNETTES ET UNE PROTECTION SOLAIRE UV50+ SUR LA PEAU



EN SAVOIR +
SUR.MER.GOUV.FR

AVEC LE CONCOURS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SURF



EN CAS DE PROBLÈME, TOUJOURS ALERTE LE 15 (EN EUROPE LE 112) OU LE 196

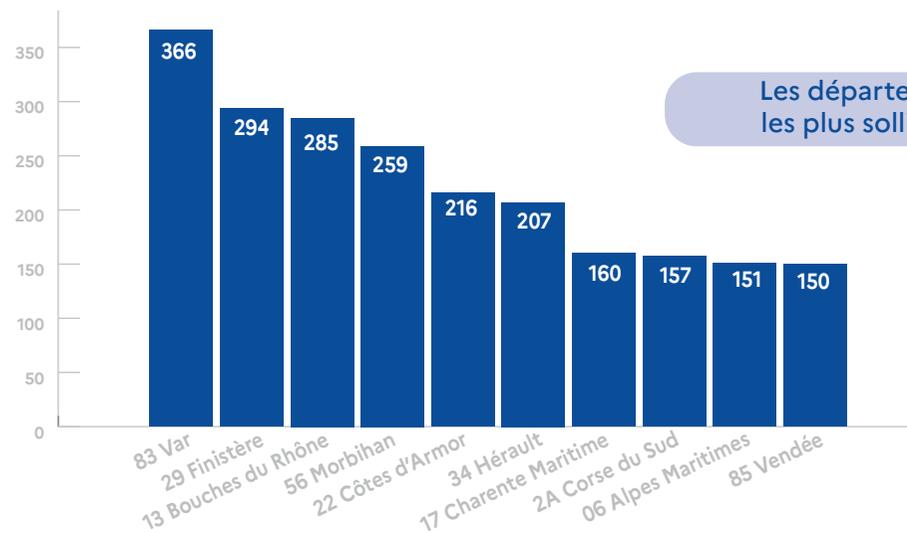


3.2 Données complémentaires de la SNSM 2024



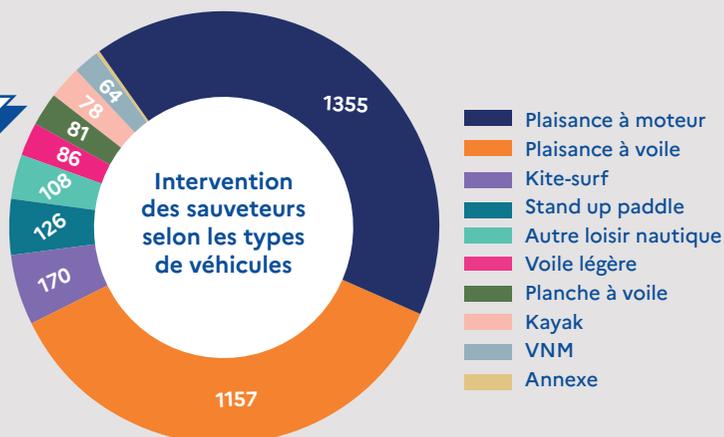
L'activité Cross avisé est de

- ▶ 5464 opérations en 2024 dont 4138 concernent directement le nautisme.
- ▶ 10578 personnes ont été assistées (8588 en 2023).
- ▶ 4229 ont été secourues (3188 en 2023).



Les départements les plus sollicitant

Les types de véhicules pour lesquels les sauveteurs embarqués ou les nageurs sauveteurs interviennent



L'avarie de propulsion reste la raison principale des interventions toute plaisance confondue.

Les premiers faits générateurs identifiés pour les personnes demeurent en métropole la baignade (93 occurrences) suivi des chutes à la mer (61).

3.3 Les données issues des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS)



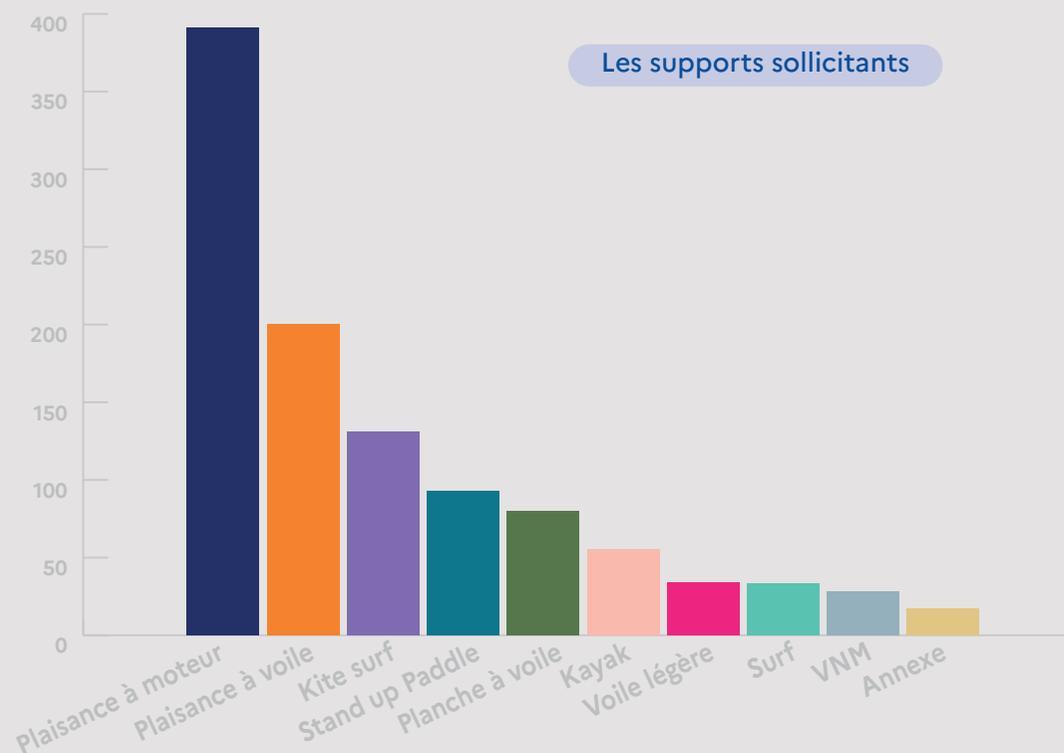
Absent pour cause de sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Ministère de l'Intérieur a annoncé leur retour sur le littoral pour la saison 2025.

3.4 Les données issues des SDIS :

Les SDIS ont été sollicités à 1869 reprises toutes catégories confondues par les CROSS. Pour la Plaisance et les loisirs nautiques, les données sont les suivantes :

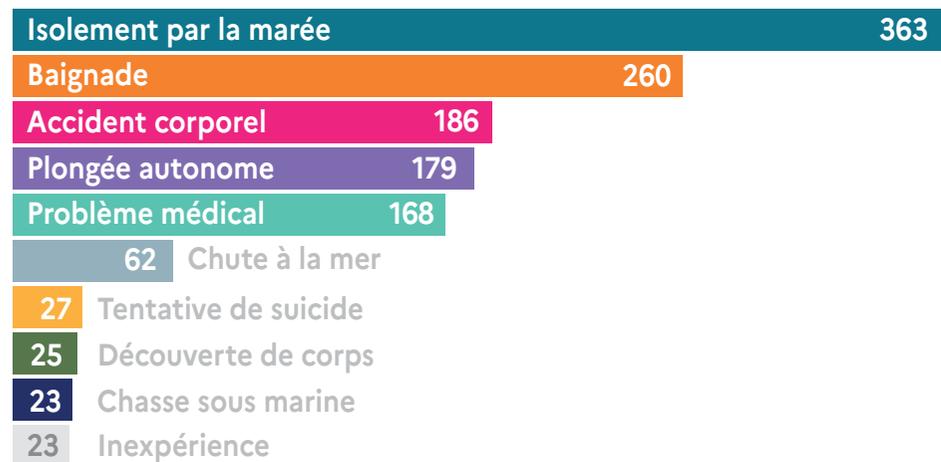
| Nombre d'événements | Nombre de personnes impliquées | Nombre de personnes blessées | Nombre de personnes décédées | Nombre de personnes disparues |
|---------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1261 | 2015 | 400 | 44 | 1 |

La plaisance à moteur demeure le support le plus sollicitant.



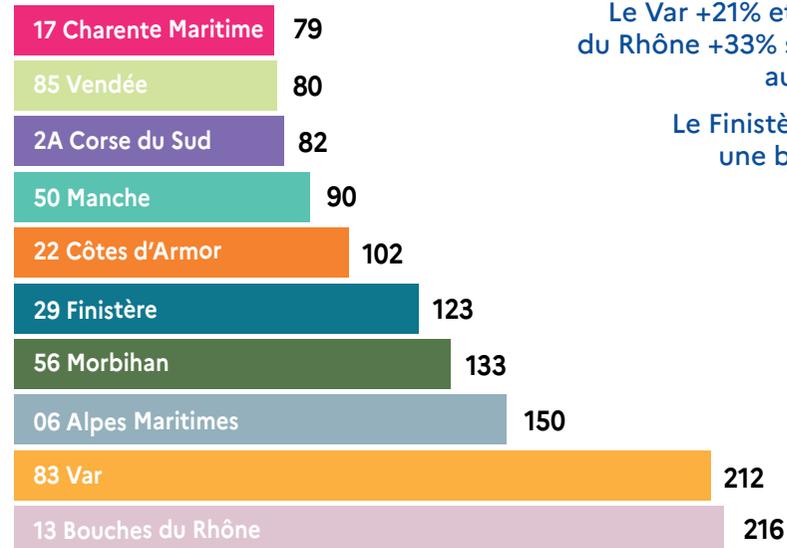
LES FAITS GÉNÉRATEURS POUR LES PERSONNES :

Cette année, le nombre d'opérations pour isolements par la marée coordonnées par des CROSS durant lesquelles sont intervenus un SDIS dépasse le nombre d'interventions pour baignades.



LES DÉPARTEMENTS LES PLUS SOLLICITÉS :

Les trois départements de l'est du bassin méditerranéen sont les plus déclencheurs :



Le Var +21% et les Bouches du Rhône +33% sont en forte augmentation.

Le Finistère enregistre une baisse de 24%

1727 personnes pratiquantes de plaisance ou de loisirs nautiques ont été secourues par les SDIS métropolitains en 2024.

3.5 Conclusions et préconisations

Le nombre d'opérations pour loisirs nautiques avec flotteur connaît une certaine stagnation mais une attention mérite d'être portée notamment vers le VNM et les activités à pagaies sources d'accidents parfois graves.

Les isolements par la marée et les activités de plongée contribuent à maintenir un nombre élevé d'opérations et de victimes des loisirs nautiques sans flotteurs.

Les périodes hors saisons ne doivent pas être négligées pour réaliser des opérations de sensibilisation pour un certain nombre d'activités.

Selon les activités, notre métropole connaît certains points chauds désormais identifiés qui pourraient être les lieux pertinents d'actions de prévention.

Un équipement adapté pour le corps peut éviter bien des lésions (Surf, Kitesurf, wingfoil, jet ski...).



DEPUIS LE
LITTORAL,
LE NUMÉRO
D'URGENCE,
C'EST LE 196

Ce numéro national permet d'alerter le CROSS, gratuitement avec un téléphone fixe ou portable*



* Le 196 concerne uniquement les urgences en mer et non celles à terre. La radio VHF reste le seul moyen pour parler avec les sauveteurs.



4. Les noyades suivies de décès ou disparitions en mer et eaux intérieures en 2024

A la demande du ministère chargé des Sports et du ministère chargé de la Santé, et en partenariat avec Santé Publique France, le SNOSAN assure une veille de l'accidentalité liée aux noyades sur l'ensemble du territoire maritime et continental. Pour cela, il s'appuie sur les opérations coordonnées par les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), les bulletins du centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA) du ministère en charge de la transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, et sur une veille presse. Seul l'âge des victimes mineures parvient au SNOSAN.

Une veille épidémiologique a été réalisée cet été en coordination avec Santé publique France durant la période comprise entre le 1er juin et le 30 septembre. Santé Publique France recensait les admissions aux urgences pour cause de noyade tandis que le SNOSAN a eu pour mission de recenser les victimes décédées ou disparues sur le lieu de leur noyade. Des points épidémiologiques sont parus pour informer le public et les administrations tout au long de l'été et une synthèse figure au bilan du SNOSAN pour la saison estivale 2024.

Depuis 2022, le SNOSAN étend sa mission de veille sur l'ensemble de l'année. Les développements qui suivent présentent ainsi la veille du 1er janvier au 31 décembre 2024 concernant les décès et disparitions accidentelles constatés sur le lieu des noyades en tenant compte des données disponibles à ce jour (20 février 2025).

Conseillé par Santé Publique France, le SNOSAN n'intègre pas les « découvertes de corps » dans les données ci-dessous (c'est-à-dire les décès sans lien déclaré avec une noyade). En effet, il est très difficile d'accéder aux bilans humains notifiant que le décès est bien dû à une noyade accidentelle. 280 découvertes de corps ont ainsi été recensées en milieu aquatique en 2024, soit une augmentation de 19,65% en comparaison des données de 2023. Mai, novembre et décembre sont les mois où les découvertes de corps ont le plus augmenté.

4.1 Les victimes par noyade : données générales sur l'ensemble de l'année

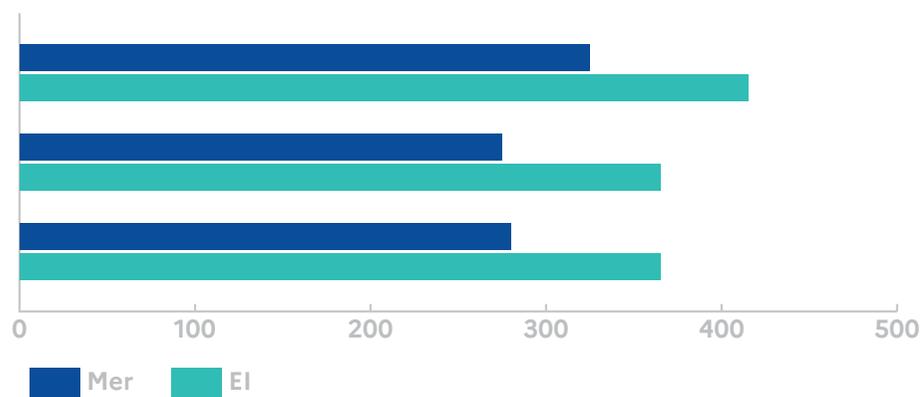
Le nombre total de victimes pour 2024 s'élève à 652 noyades suivies de décès sur le littoral et les mers du globe sous administration Française, ainsi que pour toutes eaux intérieures de la métropole et des outremer (655 en 2023). La baisse amorcée en 2023 semble ainsi se confirmer en 2024. Les conditions climatiques pas toujours propices aux activités aquatiques dans un certain nombre de régions peuvent expliquer en partie cette tendance.

1) LA RÉPARTITION DES NOYADES SELON LES EAUX FRÉQUENTÉES :

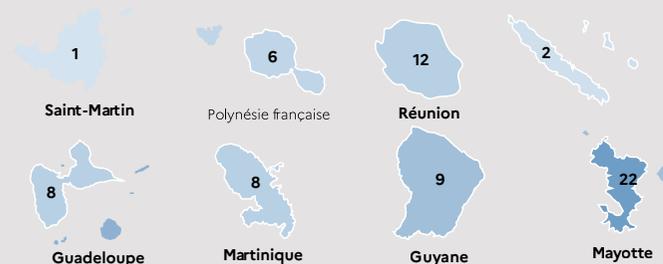
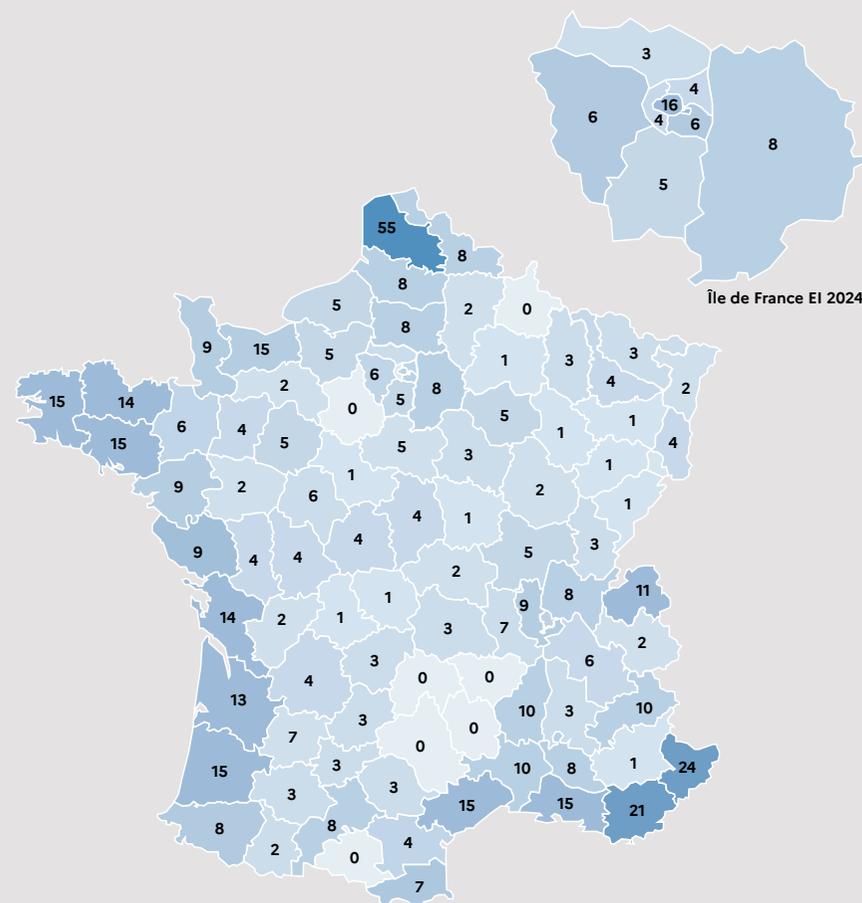
Les eaux intérieures se définissent comme les lieux en eau douce : rivière, piscine, fleuve, étang, plan d'eau, lac, canal, bassin, cour d'eau, barrage, douve, mare, puit, torrent, carrière, cave, marais, etc.

La mer se compose de plage, côte, large, port, anse, baie, etc.

370 noyades suivies de décès ont eu lieu en eaux intérieures et 282 en mer. Cette année encore, la répartition entre ces 2 milieux aquatiques reste la même (respectivement 57% et 33%).



2) LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE GLOBALE



3) LA RÉPARTITION CALENDRAIRE :

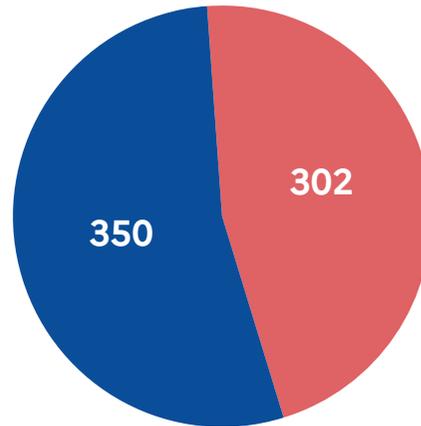
Répartition entre période estivale (juin à septembre) et hors période estivale :

Les départements littoraux sont bien entendu en tête ou dans les moyennes hautes. Pour autant, certains départements intérieurs se distinguent et méritent également des efforts de prévention dédiée. On note ainsi un nombre élevé de décès dans la plupart des départements du couloir rhodanien.

16 décès sont recensés à Paris intra-muros dont notamment 13 dans la Seine.

Contrairement aux données Plaisance et loisirs nautiques, les noyades suivies de décès concernant le phénomène migratoire sont prises en compte ici.

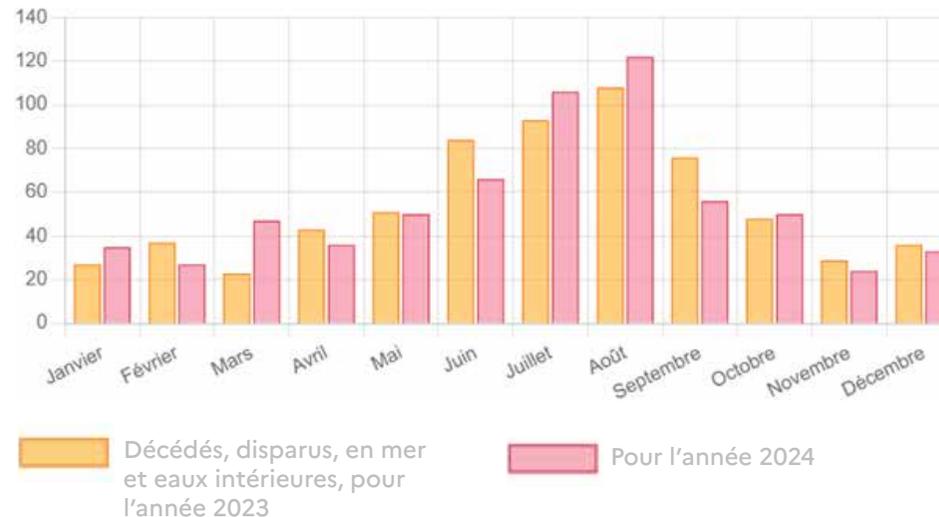
Les données du SNOSAN dénombre 66 victimes liées aux flux migratoires. En métropole, une grande majorité de ces drames a eu lieu sur les côtes du Pas de Calais (44).

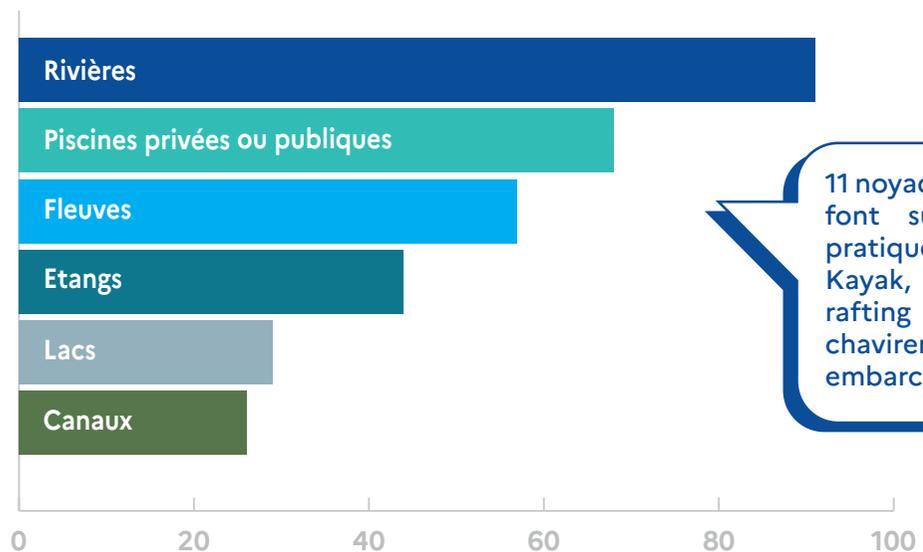


53,68% des noyades suivies de décès sont intervenues durant les quatre mois de la saison estivale. (Juin à septembre)

51,42% des noyades fatales en mer ont eu lieu durant la période estivale.

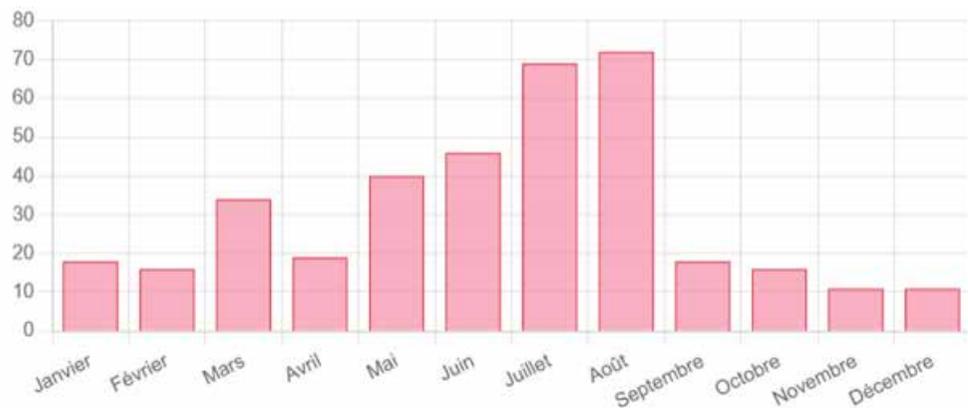
S'agissant de l'évolution par mois sur l'ensemble de l'année, la répartition est la suivante :





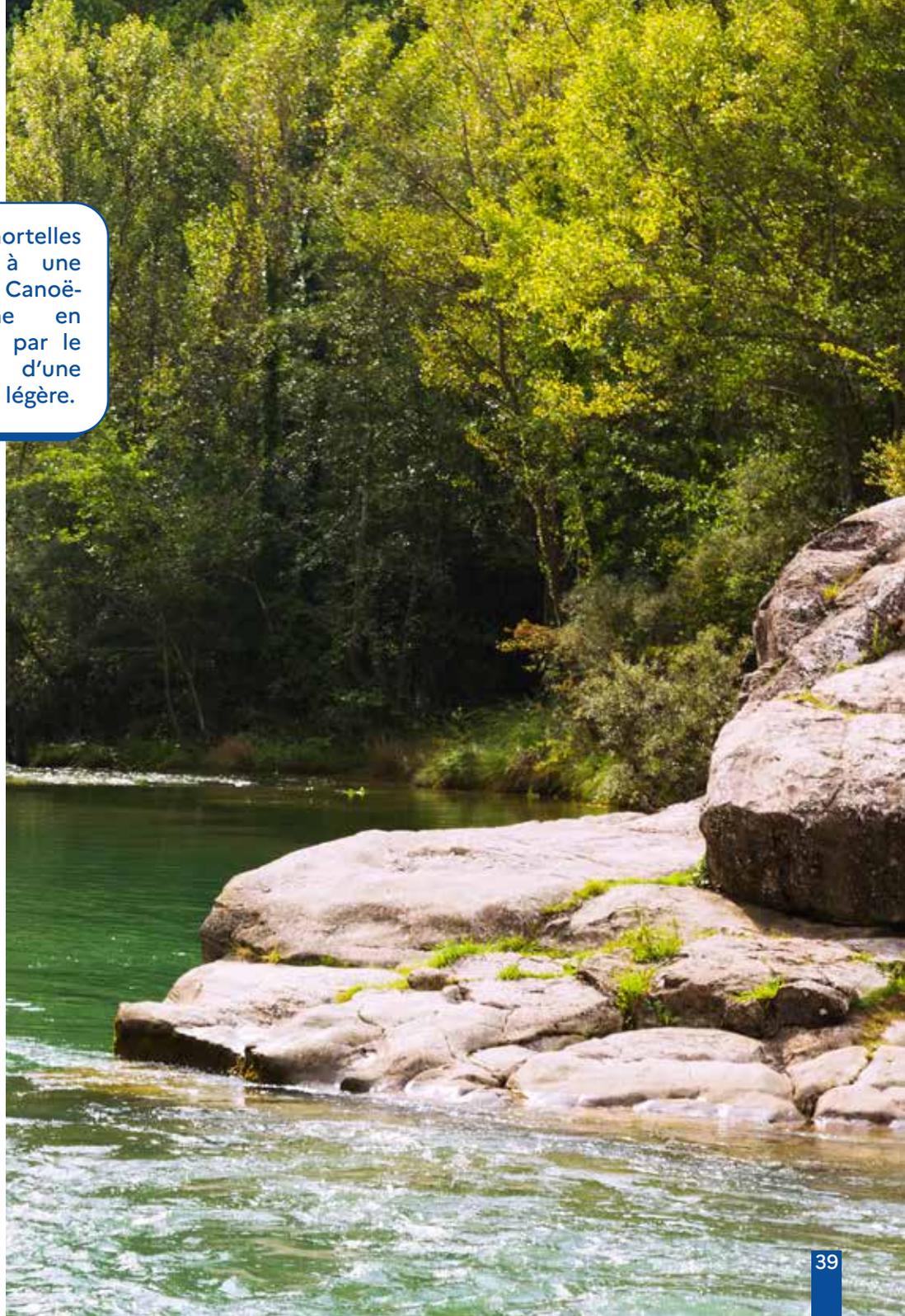
11 noyades mortelles font suite à une pratique de Canoë-Kayak, une en rafting et 2 par le chavirement d'une embarcation légère.

La répartition des évènements en eaux intérieures tout au long de l'année :



Les périodes printanières et estivales attirent les baigneurs sur les rivages des eaux intérieures qui demeurent majoritairement dépourvues de surveillance.

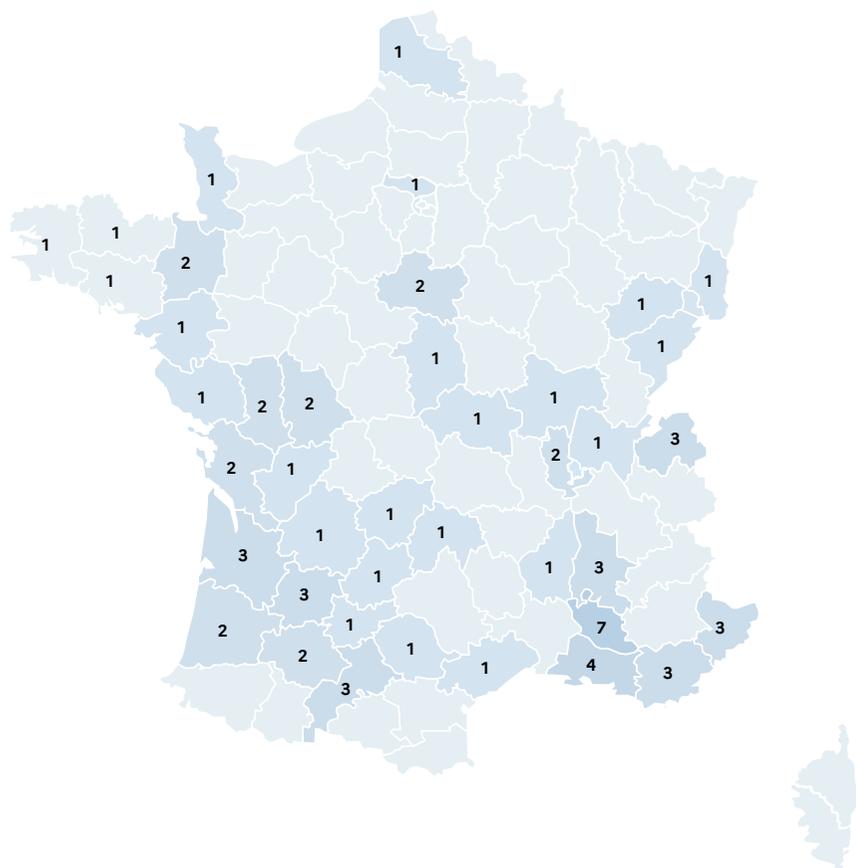
Une communication plus tôt en amont de la saison mérite réflexion.



LE CAS DES PISCINES

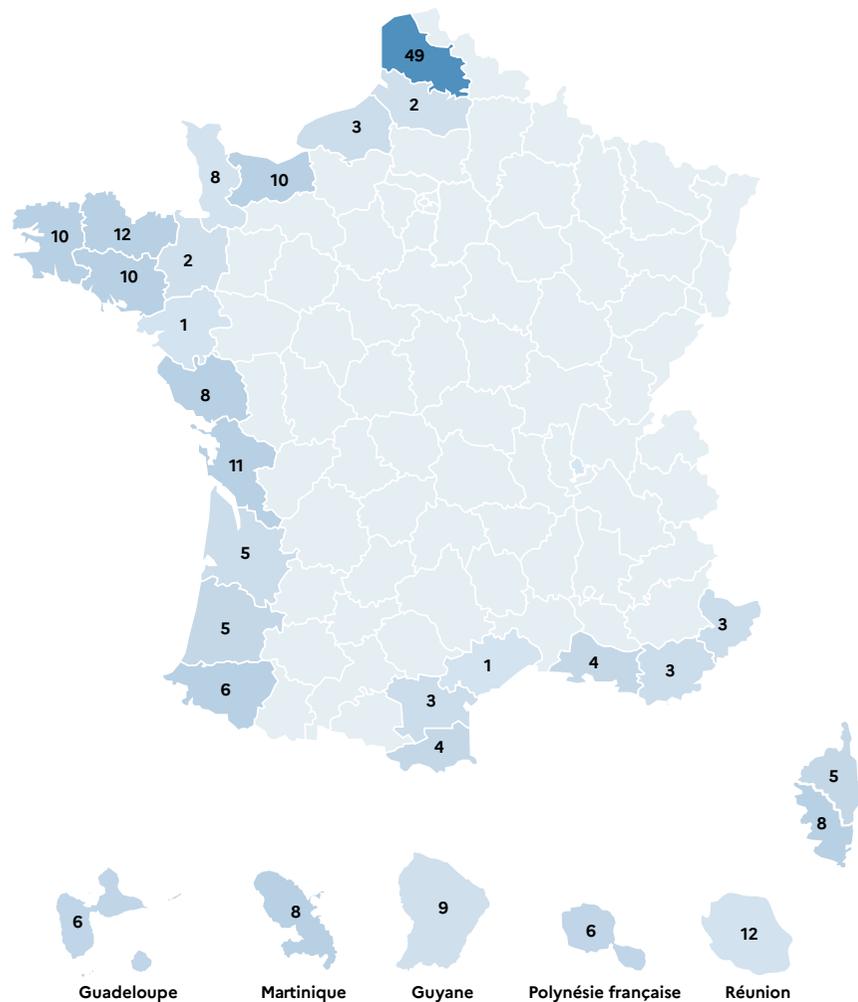
Les décès en piscine s'élevaient cette année à 68 (contre 75 en 2023). Cela représente 10,43% du total des noyades suivies de décès cette année.

3 noyades fatales ont eu lieu en piscine publique.



4.3 Les victimes en mer

Avec 282 victimes par noyades constatées sur le littoral français, l'évolution est peu significative par rapport à 2023 (278) mais bien inférieure à 2022 (328).



Comme déjà évoqué, le chiffre du Pas de Calais trouve son explication dans les victimes des routes migratoires dans la traversée de la mer du Nord.

Les plages restent de très loin les zones les plus concernées.

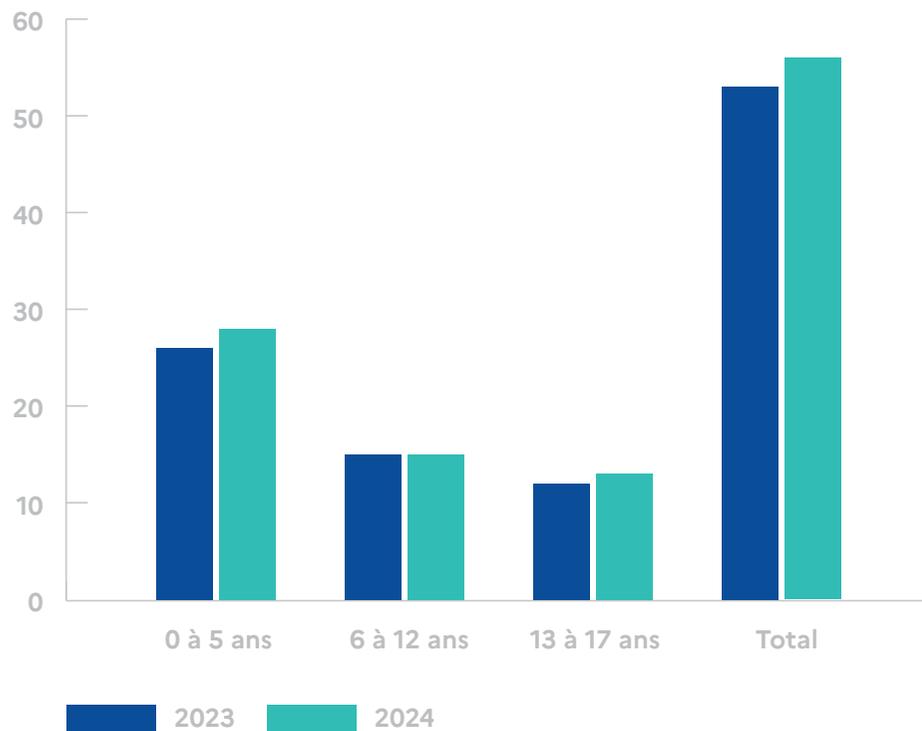
L'attention est une fois de plus attirée sur le fait que la baignade est l'activité à l'origine de nombreux accidents. Les décès ne sont liés que minoritairement de la pratique des activités de plaisance et de loisirs nautiques avec flotteurs (voir les chiffres pour décès en plaisance et en loisirs nautiques ci-avant).



4.4 Les décès chez les mineurs

On déplore 56 victimes en 2024 (53 en 2023) dont 49 en eaux intérieures et 7 en mer.

Les tranches d'âge concernées sont :



Les décès en eaux intérieures proviennent d'accidents survenus :

Dans les fleuves, rivières et cours d'eau divers : 18

Dans les piscines privées: 12 (tous avaient au plus 6 ans)

Dans les piscines publiques : 3

Dans les étangs, lacs et plan d'eau divers : 12

Au sein d'une base de loisirs : 2

Canal ou assimilé : 1

Spa : 1

Les décès en mer sont la conséquence d'accidents survenus :

Sur les plages : 4

En bordure de côte : 2

Au large : 1

Les 7 décès de mineurs intervenus en mer sont situés pour 3 d'entre eux en Hauts de France (parmi lesquels 2 enfants suivaient les routes migratoires), 1 en Occitanie, 1 en Bretagne, 1 en Normandie et une victime en Outremer.



Document réalisé par le SNOSAN : Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (Mission nautisme et plaisance), Direction des sports (Bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics), Ecole nationale de voile et des sports nautiques et la Société nationale de sauvetage en mer.

Météo France,

Etude relative au surf SAMU 64 : Dr Patrice Labes Praticien Hospitalier - SAMU SMUR Urgences ; Dr Edouard Gault Praticien Hospitalier - Chef de Service SAMU SMUR CESU; Dr Marjolaine Ado Praticien Hospitalier - SAMU SMUR Urgences - mado@ch-cotepasque.fr

Conception graphique , Infographies : Print Shop CREA 2025

Date : avril 2024

© Crédit photos : ENVSN, SNSM, Pixabay libre de droit, Freepik libre de droit, Antoine Dujoncquoy - Foils journées 2025.

Flyers : Ministère chargé de la mer, Fédération Française de Voile.

Accidentologie

Plaisance et loisirs nautiques - Bilan 2024

